



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

4^{eme} trimestre de l'année 2018

Actes publiés au siège
du Parc naturel régional de Chartreuse

SOMMAIRE

TITRE I : DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

NEANT

TITRE II : DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Du 19/10/18

- 28 Ajout d'un point à l'ordre du jour
- 29 Mise à jour du tableau des effectifs
- 30 Indemnités de gestion versées au receveur municipal
- 31 Chèques cadeaux – personnel
- 32 Admission en non-valeur
- 33 Congrès des Parcs naturels régionaux de France
- 34 Programmation 2018 – Opérations d'investissement financées par la Région Auvergne Rhône Alpes
- 35 Programmation 2018 – Actions co-financées par le Conseil Départemental de l'Isère
- 36 Programmation 2018 – Validation des actions financées sur l'enveloppe opérationnelle affectée au territoire
- 37 Convention entre le Parc naturel régional de Chartreuse et l'Office national des Forêts relative à l'utilisation d'un relais radio
- 38 Reconduction de la convention de gestion pour les sites Natura 2000 isérois pour 2019
- 39 Demande de financement dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes (POIA)
- 40 Soutien à la rénovation de l'éclairage public – commune de St Baldoph
- 41 Soutien aux projets pédagogiques scolaires et hors temps scolaires : présentation des projets pédagogiques 2018/2019
- 42 Renouvellement agréments classes Parc
- 43 Soutien au projet « Sur les pas des Huguenots » année 2018
- 44 Avenant n° 1 à la convention avec Chartreuse Tourisme
- 45 Avenant à la convention de financement FEDER POIA 2014-2020
- 46 Partenariats sportifs 2019

Du 14/12/18

- 47 Mise à jour du tableau des effectifs du syndicat mixte
- 48 Adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable en matière de litige avec les agents
- 49 Congrès national des Parcs naturels régionaux - complément
- 50 Soutien à la rénovation de l'éclairage public – commune de Coublevie
- 51 Candidature à la deuxième phase de la démarche TEPOS
- 52 Candidature à l'appel à projets Vélo et territoires de l'ADEME
- 53 Animation transition énergétique LEADER 2019
- 54 Animation du Plan Pastoral Territorial porté par le PNR de Chartreuse – Année 2019
- 55 Poste animation « agriculture de proximité »
- 56 Animation, gestion et fonctionnement LEADER 2019
- 57 Aides à manifestations 2019

TITRE III : DECISIONS DU PRESIDENT

- 35 Réalisation des animations du programme d'éducation au territoire du Parc à destination des scolaires 2018/2019
- 36 Administration, assistance et maintenance des systèmes réseaux informatique du PNR de Chartreuse
- 37 Etude potentiel de turbinage réseau eau potable

TITRE IV : ARRETES DU PRESIDENT

NEANT

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

NEANT

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Du 19/10/18

- 28 Ajout d'un point à l'ordre du jour
- 29 Mise à jour du tableau des effectifs
- 30 Indemnités de gestion versées au receveur municipal
- 31 Chèques cadeaux – personnel
- 32 Admission en non-valeur
- 33 Congrès des Parcs naturels régionaux de France
- 34 Programmation 2018 – Opérations d'investissement financées par la Région Auvergne Rhône Alpes
- 35 Programmation 2018 – Actions co-financées par le Conseil Départemental de l'Isère
- 36 Programmation 2018 – Validation des actions financées sur l'enveloppe opérationnelle affectée au territoire
- 37 Convention entre le Parc naturel régional de Chartreuse et l'Office national des Forêts relative à l'utilisation d'un relais radio
- 38 Reconduction de la convention de gestion pour les sites Natura 2000 isérois pour 2019
- 39 Demande de financement dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes (POIA)
- 40 Soutien à la rénovation de l'éclairage public – commune de St Baldoph
- 41 Soutien aux projets pédagogiques scolaires et hors temps scolaires : présentation des projets pédagogiques 2018/2019
- 42 Renouvellement agréments classes Parc
- 43 Soutien au projet « Sur les pas des Huguenots » année 2018
- 44 Avenant n° 1 à la convention avec Chartreuse Tourisme
- 45 Avenant à la convention de financement FEDER POIA 2014-2020
- 46 Partenariats sportifs 2019

Du 14/12/18

- 47 Mise à jour du tableau des effectifs du syndicat mixte
- 48 Adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable en matière de litige avec les agents
- 49 Congrès national des Parcs naturels régionaux - complément
- 50 Soutien à la rénovation de l'éclairage public – commune de Coublevie
- 51 Candidature à la deuxième phase de la démarche TEPOS
- 52 Candidature à l'appel à projets Vélo et territoires de l'ADEME
- 53 Animation transition énergétique LEADER 2019
- 54 Animation du Plan Pastoral Territorial porté par le PNR de Chartreuse – Année 2019
- 55 Poste animation « agriculture de proximité »
- 56 Animation, gestion et fonctionnement LEADER 2019
- 57 Aides à manifestations 2019

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 octobre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 8 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 20 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 19 représentants 24 voix

Délibération n° BS-2018/28

Objet : Ajout d'un point à l'ordre du jour

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BURLET Céline	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
GERIN Anne	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	QUAIX Mireille
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DAL'LIN Gérard
	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX VILLARD Philippe	BIENASSIS Brigitte
	ORTHLIEB Maxence à BURLET Céline
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PETIT Jean-Paul
ENGRAND Christophe	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	FORTE Pierre à ROUGIER Alain
LEBLANC Christian	HUGELE Fabrice
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 24

Exprimés (en voix): 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Président soumet à l'assemblée une proposition d'ajout d'un point à l'ordre du jour :

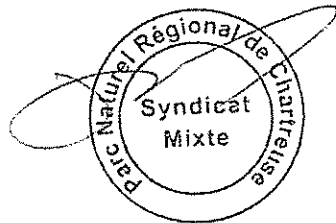
- Partenariats sportifs 2019

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'autoriser l'intégration de ce point à l'ordre du jour de la réunion,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 19 octobre 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **22 OCT. 2018**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 octobre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 8 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 20 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 19 représentants 24 voix

Délibération n° BS-2018/29

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BURLET Céline	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
GERIN Anne	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	QUAIX Mireille
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DAL'LIN Gérard
	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX VILLARD Philippe	BIENASSIS Brigitte
	ORTHLIEB Maxence à BURLET Céline
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PETIT Jean-Paul
ENGRAND Christophe	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	FORTE Pierre à ROUGIER Alain
LEBLANC Christian	HUGELE Fabrice
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 24

Exprimés (en voix): 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs reprend l'ensemble des postes du Parc par catégorie.
Deux agents ont bénéficié d'un avancement de grade.

Il avait été annoncé la suppression des postes vacants suite à ces avancements de grades dès lors que le Comité technique aurait émis un avis.

Le Comité technique a émis un avis sur ces suppressions le 18/09/2018.

Objet de la décision

Il convient de valider le tableau des effectifs suite à la suppression de ces postes compte tenu de l'avis du CT.

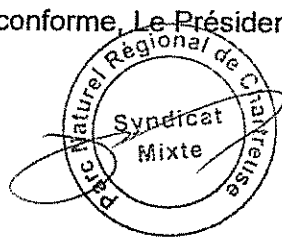
Compte tenu de l'avis favorable du CT,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De supprimer les postes vacants suivants :**
 - Directeur territorial
 - Rédacteur principal 2^{ème} classe
- **De valider le tableau des effectifs tel que présenté ci-après,**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

Ainsi fait et délibéré le 19 octobre 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **22 OCT. 2018**



EMPLOIS	GRADES / grades de rattachement	Canton		
		Chavornay	Feignis	Vaselines
Directeur	Attaché hors classe	1	1	0
Finances	Attaché principal	1	1	0
Finances	Attaché hors classe	1	0	1
Gestionnaire administratif	Rédacteur 1 ^{ère} classe	1	1	0
Gestionnaire personnel	Adjoint administratif ppl 2e classe	1	1	0
Accueil	Adjoint administratif ppl 2 ^e classe	1	1	0
Assistance missions spécifiques	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	1	0
Forêt filière bois	Attaché	1	1	0
Animateur dessertes forestières (0.5 ETP)	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Responsable mission tourisme	Attaché	1	1	0
Animation OCMMR	Attaché	1	1	0
Communication	Attaché	1	1	0
Sensibilisation à l'environnement	Animateur territorial	1	1	0
Responsable Biodiversité aménagement et paysage	Attaché	1	1	0
Chargé de mission Natura 2000	Rédacteur	1	1	0
Chargé de mission biodiversité	Technicien	1	1	0
Conservateur réserve naturelle	Attaché	1	1	0
Gardes techniciens Réserve naturelle	Techniciens principaux	2	2	0
Chargé de l'information géographique	Ingénieur	1	1	0
Sigiste (0.5 ETP)	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Patrimoine culture	Attaché	1	1	0
Chargé d'étude agriculture	Technicien	1	1	0
Chargé valorisation des produits agricoles	Attaché	1	1	0
Chargé de mission énergie et mobilité	Technicien	1	1	0

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 octobre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 8 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 20 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 19 représentants 24 voix

Délibération n° BS-2018/30

Objet : Indemnités de gestion versées au receveur municipal

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BURLET Céline	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
GERIN Anne	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	QUAIX Mireille
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DAL'LIN Gérard
	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX VILLARD Philippe	BIENASSIS Brigitte
	ORTHLIEB Maxence à BURLET Céline
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PETIT Jean-Paul
ENGRAND Christophe	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	FORTE Pierre à ROUGIER Alain
LEBLANC Christian	HUGELE Fabrice
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 24

Exprimés (en voix): 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Indemnités de gestion versées au receveur municipal

Le Président rappelle :

- La loi N° 82-213 du 2 mars 1982,
- Le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents de services extérieurs de l'Etat,
- L'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloués aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

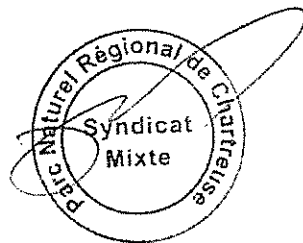
En 2017, le Bureau syndical, par délibération du 19 décembre, avait décidé de reconduire au bénéfice du Receveur Municipal l'indemnité de conseil et de budget.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De demander le concours du Receveur syndical pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16/12/1983,***
- ***D'octroyer au Receveur municipal en poste :***
 - *l'indemnité de conseil au taux maximum prévu par les textes,*
 - *l'indemnité de budget, conformément à l'arrêté du 16/12/1983 pour l'exercice 2018.*

Ainsi fait et délibéré le 19 octobre 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **22 OCT. 2018**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 octobre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 8 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 20 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 19 représentants 24 voix

Délibération n° BS-2018/31

Objet : Chèques cadeaux - Personnel

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BURLET Céline	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
GERIN Anne	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	QUAIX Mireille
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DAL'LIN Gérard
	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX VILLARD Philippe	BIENASSIS Brigitte
	ORTHLIEB Maxence à BURLET Céline
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PETIT Jean-Paul
ENGRAND Christophe	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	FORTE Pierre à ROUGIER Alain
LEBLANC Christian	HUGELE Fabrice
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 24

Exprimés (en voix): 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Chèques cadeaux - personnel

Depuis 2005, le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse attribue à ses agents des bons d'achat pour Noël.

Depuis 2013, le Parc attribue à l'ensemble des agents stagiaires, apprenti, titulaires et non titulaires ces bons d'achats avec un panachage chèques cadeaux Cœur de Chartreuse et chèques cadeaux « habituels » à raison de 2 chèques cadeaux Cœur de Chartreuse minimum par agent, le reste étant laissé à la discrétion de chacun.

Il est proposé pour 2018, d'attribuer à l'ensemble des agents stagiaires, apprentis, titulaires et non titulaires travaillant pour le Parc soit 27 agents des bons d'achats d'un montant global de 165€ avec un panachage chèques cadeaux cœur de Chartreuse et chèques cadeaux « classiques » dans les mêmes conditions que les années précédentes.

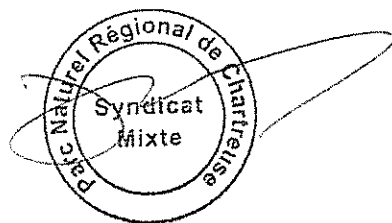
- Vu la loi 2007-148 relative à la modernisation de la Fonction Publique,
- Vu la loi 2007-209 relative à la Fonction Publique Territoriale et précisant le rôle de l'employeur public en matière d'action sociale,
Et au vu des éléments présentés ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'attribuer les bons d'achat d'une valeur de 165 € pour Noël au personnel dans les conditions définies ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et à procéder au mandatement des sommes afférentes à cette décision y compris commissions, cotisations et contributions sociales.**

Ainsi fait et délibéré le 19 octobre 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **2 2 OCT. 2018**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 octobre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 8 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 16 représentants 21 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

Délibération n° BS-2018/32

Objet : Admission en non-valeur

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BURLET Céline	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
GERIN Anne	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	QUAIX Mireille
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DAL'LIN Gérard
	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX VILLARD Philippe	BIENASSIS Brigitte à ARBOR Gérard
	ORTHLIEB Maxence à BURLET Céline
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PETIT Jean-Paul
ENGRAND Christophe	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	FORTE Pierre à ROUGIER Alain
LEBLANC Christian	HUGELE Fabrice
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix): 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Admission en non-valeur

A la demande de Monsieur le Trésorier et pour apurer les comptes avant la fin de l'année 2018, il est proposé d'admettre en non-valeur des créances éteintes depuis le 31/12/2009.

Le Trésorier se trouve dans l'impossibilité de recouvrer ces titres de recettes relatifs au Budget du Parc pour un montant de 1 529,92 €. Ces titres ont été émis en 2005 au nom de l'association ACCVV pour un montant de 1 126,27 € et au nom du Foyer de Ski de fond des Entremonts pour 403,65 €.

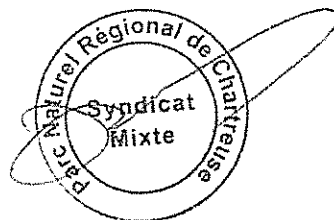
En conséquence,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'admettre en non-valeur les créances présentées ci-dessus,*
- *D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.*

Ainsi fait et délibéré le 19 octobre 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 22 OCT. 2018



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 octobre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 8 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 16 représentants 21 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

Délibération n° BS-2018/33

Objet : Congrès des Parcs naturels régionaux de France

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BURLET Céline	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
GERIN Anne	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	QUAIX Mireille
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DAL'LIN Gérard
	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX VILLARD Philippe	BIENASSIS Brigitte à ARBOR Gérard
	ORTHLIEB Maxence à BURLET Céline
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PETIT Jean-Paul
ENGRAND Christophe	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	FORTE Pierre à ROUGIER Alain
LEBLANC Christian	HUGELE Fabrice
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix): 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Congrès des Parcs naturels régionaux de France

Le Congrès National des Parcs naturels régionaux de France s'est tenu dans le Parc naturel régional du Pilat, les 10 et 11 octobre 2018 sur le thème : « Relations urbain-rural, les Parcs explorent de nouveaux horizons ».

Dans le cadre de ce congrès annuel, une délégation du Parc naturel régional de Chartreuse s'est rendue dans le Parc naturel régional du Pilat

Elle était constituée :

- De membres de l'équipe technique du Parc (5 personnes),
- De 5 élus représentant le Syndicat Mixte : Le Président et 4 vice-présidents

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse prend en charge les coûts inhérents à cette délégation et notamment les frais de séminaire, d'hébergement, des produits de dégustation pour la soirée des Parcs.

De même, il prend en charge les frais de déplacement (frais de carburant, de péage, et de repas, ...) qui auraient été avancés par les participants.

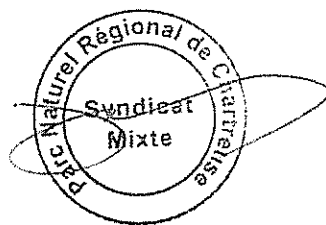
En conséquence,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'autoriser la prise en charge par le syndicat mixte de la totalité des frais inhérents à ce congrès,***
- ***D'autoriser le Président au mandatement de l'ensemble des dépenses se rapportant à ce colloque, et en particulier les frais de déplacement mentionnés ci-dessus.***

Ainsi fait et délibéré le 19 octobre 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **22 OCT. 2018**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 octobre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 8 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 16 représentants 21 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

Délibération n° BS-2018/34

Objet : Programmation 2018 – Opérations d'investissement financées par la Région Auvergne Rhône-Alpes

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BURLET Céline	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
GERIN Anne	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	QUAIX Mireille
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DAL'LIN Gérard
	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX VILLARD Philippe	BIENASSIS Brigitte à ARBOR Gérard
	ORTHLIEB Maxence à BURLET Céline
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PETIT Jean-Paul
ENGRAND Christophe	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	FORTE Pierre à ROUGIER Alain
LEBLANC Christian	HUGELE Fabrice
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Programmation 2018 – Opérations d'investissement Région Auvergne Rhône-Alpes

La Région Auvergne Rhône Alpes a validé lors de son Assemblée Plénière de juin 2018 les contours d'un appel à manifestation d'intérêt pluriannuel pour leurs projets d'investissement. Cette décision se traduit par une augmentation de l'enveloppe d'investissement pour le territoire du Parc qui passe ainsi de 78 000 € à 122 000 €.

Compte tenu des délais de dépôt des dossiers l'enveloppe complémentaire ne pourra être destinée, pour cette année, qu'aux seuls dossiers très avancés dans leur définition.

*Au regard des contours posés dans la délibération de la Région,
Compte tenu des délais à respecter en 2018 pour le dépôt des dossiers,*

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

De valider l'inscription des actions suivantes au plan d'investissement 2018 du Parc :

Dossiers déjà validés par le Comité syndical de février :

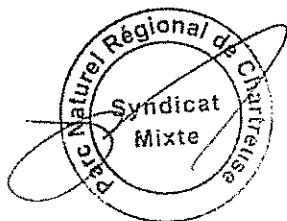
- Autostop (panneaux)
- Restauration du patrimoine bâti (1 dossier)
- Sensibilisation à l'usage de dépôt (signalétique)
- Rénovation du bâti public (augmentation de l'enveloppe initiale – 4 dossiers accompagnés représentant une enveloppe de 54 229 €)

Nouveaux dossiers proposés :

- Forêt : Accompagner l'acquisition de matériel d'exploitation spécifique à la préservation de la qualité de l'eau et aider les gestionnaires à faire appliquer la réglementation et la préservation des cours d'eau. Il s'agit de fournir 7 kits de franchissement de cours d'eau constitué de tuyaux PEHD d'écoulement ayant une structure « ondulée » (reprise d'une action prévue initialement dans le PSADER). Montant de subvention : 4 000 €
- Economie : accompagnement de la Bonne Fabrique (cofinancement pour l'acquisition de matériel complémentaire pour le tiers lieu notamment). Montant de subvention : 13 786 €
- Biodiversité/tourisme : Aménagement du Cirque de la Plagne (cofinancement d'aménagements sur un des 14 sites naturels et paysagers identifiés comme remarquables dans la Charte du Parc) Montant de subvention : 32 000 €
- Agriculture AFA de Crolles : Accompagner les projets de la première Association Foncière Agricole autorisée de France. Parmi les actions prioritaires figure la confortation des activités agricoles existantes grâce à l'apport de foncier pour du pâturage et la viticulture. Pour cela, des travaux importants de défrichement et de remise en état seront effectués sur des terrains pentus constituant un enjeu fort pour le paysage et l'agriculture locale. Montant de subvention maximum : 10 000 €

Ainsi fait et délibéré le 19 octobre 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **22 OCT. 2018**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 octobre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 8 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 16 représentants 21 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

Délibération n° BS-2018/35

Objet : Programmation 2018 – Actions co-financées par le Conseil Départemental de l'Isère

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BURLET Céline	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
GERIN Anne	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	QUAIX Mireille
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DAL'LIN Gérard
	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX VILLARD Philippe	BIENASSIS Brigitte à ARBOR Gérard
	ORTHLIEB Maxence à BURLET Céline
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PETIT Jean-Paul
ENGRAND Christophe	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	FORTE Pierre à ROUGIER Alain
LEBLANC Christian	HUGELE Fabrice
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Programmation 2018 - Actions co-financées par
de l'Isère**

Le Conseil Départemental de l'Isère nous a informé du montant définitif de l'enveloppe dédiée au financement du programme d'actions début juillet. Elle s'établit à 20 900 € au lieu de 90 710 € les années précédentes. Cette baisse est essentiellement du fait du pacte financier demandé par l'Etat. Il a donc été nécessaire de reprendre la maquette financière du programme et d'établir des priorités au sein des actions au regard de leur importance mais aussi en tenant compte des cofinancements déjà mobilisés sur certaines actions afin de ne pas perdre ces derniers.

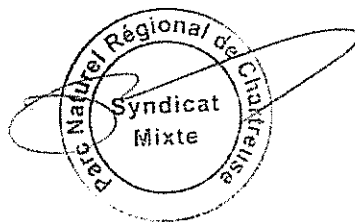
*Compte tenu des financements déjà obtenus sur certaines actions et afin de ne pas en perdre le bénéfice,
Compte tenu des priorités d'actions du Conseil Départemental de l'Isère,*

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE que soient financées sur l'enveloppe du Conseil Départemental, pour un montant de 20 900 € les actions suivantes :

- Contribuer à l'intégration paysagère des projets collectifs de dessertes forestières en forêt privée. Montant de subvention du CD 38 : 1 600 €
- Poursuivre la sensibilisation des jeunes et du grand public aux métiers de la forêt filière bois. Montant de subvention du CD 38 : 6 200 €
- Plan de paysage : contribution au programme d'actions. Montant de subvention du CD 38 : 8 300 €
- Développer la résilience chez les éleveurs laitiers du territoire. Montant de subvention du CD 38 : 4 800 €

Ainsi fait et délibéré le 19 octobre 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **22 OCT. 2018**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 octobre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 8 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 16 représentants 21 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

Délibération n° BS-2018/36

Objet : Programmation 2018 – Validation des actions financées sur l'enveloppe opérationnelle affectée au territoire

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BURLET Céline	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
GERIN Anne	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	QUAIX Mireille
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DAL'LIN Gérard
	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX VILLARD Philippe	BIENASSIS Brigitte à ARBOR Gérard
	ORTHLIEB Maxence à BURLET Céline
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PETIT Jean-Paul
ENGRAND Christophe	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	FORTE Pierre à ROUGIER Alain
LEBLANC Christian	HUGELE Fabrice
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix): 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Programmation 2018 – Validation des actions opérationnelles affectées au territoire

Le Comité syndical a validé la programmation du Parc pour l'année 2018 le 8 février 2018 et, lors du vote du budget 2018, a affecté une enveloppe financière, fléchée sur certaines thématiques, pour des interventions sur le territoire.

Dans ce cadre, le Bureau syndical, après en avoir délibéré,

- valide l'affectation d'une enveloppe de 75 490 € pour le financement des actions listées ci-après,
- autorise le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de ces actions

Echanges scolaires : 4 095 € permettant de ne pas perdre le cofinancement de 4 095 € obtenu auprès du Département de la Savoie et de pouvoir mettre en œuvre l'action

Réalisation du tome 2 de la Bande dessinée à hauteur de 6 000 € permettant de ne pas perdre le cofinancement de 2 000 € obtenu auprès du Département de la Savoie et de pouvoir éditer la BD

Amélioration de la connaissance de la biodiversité souterraine : le massif de Chartreuse possède un réseau de cavités souterraines explorées, de plusieurs centaines de kilomètres de long. Il s'agit de l'un des plus vastes réseaux souterrains des Alpes. La connaissance de la faune souterraine du massif de Chartreuse a fait l'objet de quelques études très ciblées par des spécialistes mais il manque une vue d'ensemble à l'échelle du Parc. La Fédération Française de Spéléologie, souhaite améliorer les connaissances sur la biodiversité cavernicole à l'échelle du massif de Chartreuse. Les Comités départementaux de spéléologie participeront très largement à ce travail à titre bénévole. Ils contribueront à ce travail au travers du suivi des sites (suivi des 30 cavités à raison de 6 visites annuelles). Montant à mobiliser : 4 055 €

Forêt : accompagner le développement de la production de truffes en Chartreuse en sensibilisant de nouveaux producteurs. L'opération consiste à organiser des manifestations et formation à destination du grand public sur la production de truffes en Chartreuse et à communiquer sur les truffières expérimentales. Coût estimé : 6 000 €

Communication sur les Bois de Chartreuse afin de valoriser l'appui du Parc dans le cadre de l'aboutissement de la démarche de reconnaissance en AOC des Bois de Chartreuse. L'opération se compose d'une campagne d'affichage (4x3) et/ou l'achat d'espace dans les journaux locaux/régionaux (maquette/impression/achat espace) ; Il est également envisagé d'aider la mise en place d'un moment convivial entre tous les acteurs de l'AOC sur le massif. Coût estimé : 15 000 €

Economie : Le Parc accompagne les Unions commerciales et commerçants à travers les actions du dispositif FISAC. Les commerçants indépendants, souvent non franchisés des centres villes et centres-bourgs du Parc de Chartreuse sont peu sensibilisés aux actions commerciales individuelles et collectives. Il est proposé de mettre en place des ateliers-formation à leur intention. Ces 3 ateliers, qui seront organisés en lien avec les services économiques des EPCI et les réseaux d'aide à la création, pourraient avoir lieu sur l'Est du Massif pour l'un, l'autre sur l'Ouest et un en cœur de massif. Le coût par atelier est de 780€ TTC.

Tourisme : depuis de nombreuses années, le Parc et Chartreuse tourisme partagent une banque images de qualité, indispensable à une promotion efficace de la destination. Plusieurs contrats photographiques arrivent à expiration en 2018. Il convient de renouveler ce stock et d'adapter les visuels à la stratégie marketing et au positionnement de la destination. A ce titre le Parc lance une campagne photographique pour la période 2018-2019. Le projet s'organise en partenariat technique avec Chartreuse tourisme. Montant de l'opération : 10 000 €

Agriculture / Biodiversité domestique : Projet « Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréalière et ornemental de Chartreuse ». Il s'agit de déployer les connaissances capitalisées au cours des phases préalables, de développer des outils répondant aux besoins identifiés auprès des acteurs locaux et partenaires du projet. Concrètement le projet permettra l'organisation de sessions de

formation, la création de fiches variétés, le recensement des vergers collectifs et accompagnement des projets de vergers, la poursuite des opérations de multiplication (et de conservation) des grâmes et des variétés identifiées... Montant à mobiliser : 12 000 €

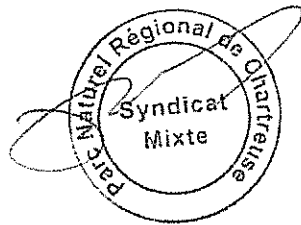
Energie et mobilité : dans le cadre du programme TEPOS, le Parc souhaite accompagner les communes de St Pierre d'Entremont Isère et Savoie dans une étude permettant de définir les conditions de pérennisation du réseau de chaleur actuellement privé, qui alimente 80% des habitants. Ce réseau, créé en 1981, est exploité par la société « Chartreuse Energie ». Son gérant exprime depuis quelques années le souhait de prendre sa retraite et de transmettre sa société ainsi que l'exploitation du réseau de chaleur. L'objectif, qui s'inscrit pleinement dans la démarche TEPOS, est de faire perdurer ce réseau historique dans les meilleures conditions pour les habitants et les deux communes. Montant à mobiliser : 5 500 €.

D'autre part, depuis 6 mois une stagiaire a travaillé sur l'animation de la démarche d'autostop organisé et sur l'organisation de deux matinées conseil rénovation à destination des particuliers. Il est proposé que son appui soit renouvelé pendant une durée de quatre mois, afin de continuer la dynamique lancée sur l'animation de l'autostop organisé, et d'organiser deux nouvelles matinées conseil rénovation, sur la partie savoyarde du massif et sur les balcons sud.

Montant à mobiliser pour l'animation autostop et matinées de rénovation : 10 500 €

Ainsi fait et délibéré le 19 octobre 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 22 OCT. 2018



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 octobre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 8 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 20 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

Délibération n° BS-2018/37

Objet : Convention entre le Parc naturel régional de Chartreuse et l'Office National des Forêts relative à l'utilisation d'un relais radio

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BURLET Céline	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	QUAIX Mireille
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DAL'LIN Gérard
	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX VILLARD Philippe	BIENASSIS Brigitte à ARBOR Gérard
	ORTHLIEB Maxence à BURLET Céline
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PETIT Jean-Paul
ENGRAND Christophe	
GERIN Anne à BERANGER Nathalie	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	FORTE Pierre à ROUGIER Alain
LEBLANC Christian	HUGELE Fabrice
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Convention entre le Parc naturel régional de Chartreuse et l'Office National des Forêts relative à l'utilisation d'un relais radio

Pour des raisons de sécurité, chaque agent de terrains est équipé lors de ses déplacements professionnels de radios portatives VHF.

Objet de la décision

Dans ce cadre, il est nécessaire d'utiliser le relais radio de la Scia appartenant à l'Office National des Forêts.

Cette mise à disposition du relais fait l'objet d'une redevance annuelle et de diverses taxes pour l'utilisation des portatifs VHF.

Le nombre de postes radio est de six (3 pour le personnel du Parc et 3 pour le personnel de la Réserve naturelle).

Le montant de la redevance est fixé à 150 € HT par poste soit 900 € HT réparti comme suit :

- 450 € HT pris en charge par le PNR de chartreuse

- 450 € HT pris en charge par la Réserve naturelle des hauts de chartreuse

Dans l'intention de préciser les relations entre le Parc de Chartreuse et l'ONF, il est proposé la signature d'une convention comprenant le montant de la redevance annuelle par poste, les conditions de maintenance, d'entretien et de travaux du relais par l'Office national des Forêts. Cette convention est établie pour une durée de 6 ans à compter du 01/01/2018.

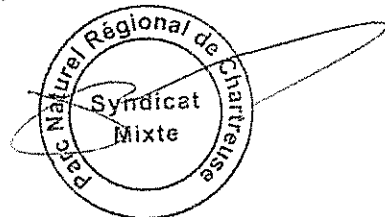
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'autoriser le Président à signer la convention entre le Parc de Chartreuse et l'Office National des Forêts relative à l'utilisation d'un relais radio,*
- *D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette opération et notamment la convention.*

Ainsi fait et délibéré le 19 octobre 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

22 OCT. 2018



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 octobre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 8 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 20 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

Délibération n° BS-2018/38

Objet : Reconduction de la convention de gestion pour les sites Natura 2000 isérois pour 2019

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BURLET Céline	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	QUAIX Mireille
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DAL'LIN Gérard
	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX VILLARD Philippe	BIENASSIS Brigitte à ARBOR Gérard
	ORTHLIEB Maxence à BURLET Céline
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PETIT Jean-Paul
ENGRAND Christophe	
GERIN Anne à BERANGER Nathalie	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	FORTE Pierre à ROUGIER Alain
LEBLANC Christian	HUGELE Fabrice
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Reconduction de la convention de gestion pour isérois pour 2019

En 2008, conformément aux engagements inscrits dans sa charte liés à la volonté de gérer les Entités Ecologiques Remarquables du Plan du Parc, le Parc s'est porté candidat pour l'animation des sites Natura 2000 situées sur la partie iséroise du Parc (Marais-tourbières de l'Herrétang, Charmant Som et Hauts de Chartreuse).

Une convention Parc/Etat a été signée en octobre 2008 pour fixer les engagements réciproques du Parc et de l'Etat pour 3 ans (2009-2011). Au travers de cette convention, l'État s'engage notamment à soutenir administrativement et financièrement le Parc dans le cadre de l'animation des 3 sites Natura 2000.

Fin 2011, cette convention a été reconduite pour 3 ans (2012-2014) avec pour objectifs :

- révision et mise en œuvre des DOCOBs des sites Natura 2000 « Hauts de Chartreuse » et « Marais-tourbière de l'Herretang »,
- finalisation et mise en œuvre du DOCOB « Forêts de ravin, landes et habitats rocheux des ubacs du Charmant Som et des gorges du Guiers mort ».

En 2015 et 2016, la convention de gestion a été reconduite pour 1 an afin de poursuivre les actions entreprises dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000.

En 2017, une convention établie entre l'État et le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Chartreuse, a été signée pour 3 ans (2017-2019). Elle engage le Parc dans la gestion et l'animation des trois sites isérois sur cette période.

En 2018, dans le cadre du Plan de Développement Rural AURA, la grille d'objectifs par site a été revue pour les 3 ans à venir (2019-2020-2021) et fixe un budget estimatif d'environ 41 000 € pour l'animation et les prestations sur les 3 sites.

CONVENTION DE GESTION POUR 2019

Il s'agit d'autoriser la reconduction de la convention de gestion pour l'année 2019 dans les termes et le budget suivant :

En 2019, il est notamment prévu :

- De terminer l'actualisation du DOCOB de l'Herrétang (bilan d'animation réalisé en 2016, objectifs et enjeux du site déterminés en 2017 ; actions en cours de définition) ;
- De suivre l'animation de la 4^e année de travaux du plan de gestion hydraulique concerté (Herrétang) ;
- De réaliser un diagnostic croisé enjeux agricoles/enjeux environnementaux (Herrétang) ;
- De compléter le DOCOB du Charmant Som (adjonction de cahiers des charges permettant de monter des contrats Natura 2000 sur ce site) ;
- De suivre le projet d'assainissement du Charmant Som en lien avec les partenaires ;
- D'établir un protocole de suivi du Sabot de Vénus (Hauts de Chartreuse) ;
- Et toutes missions inhérentes au poste d'animation des sites Natura 2000 décrites dans la convention initiale.

COÛT ET FINANCEMENT ANNÉE 2018

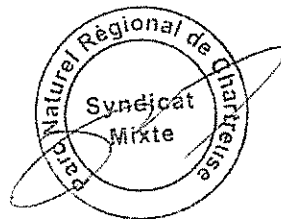
DÉPENSES		RECETTES	
Animation et actions	41 000 €	Europe (50%)	20 500 €
		Etat (50%)	20 500 €
Total	41 000 €	Total	41 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider la reconduction de la convention de gestion Parc/Etat pour l'année 2019,*
- *De valider le projet pour l'année 2019 ainsi que son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,*
- *D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.*

Ainsi fait et délibéré le 19 octobre 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **22 OCT. 2018**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 octobre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 8 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 20 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

Délibération n° BS-2018/39

Objet : Demande de financement dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes (POIA)

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BURLET Céline	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	QUAIX Mireille
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DAL'LIN Gérard
	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX VILLARD Philippe	BIENASSIS Brigitte à ARBOR Gérard
	ORTHLIEB Maxence à BURLET Céline
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PETIT Jean-Paul
ENGRAND Christophe	
GERIN Anne à BERANGER Nathalie	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	FORTE Pierre à ROUGIER Alain
LEBLANC Christian	HUGELE Fabrice
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix): 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Demande de financement dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes (POIA)

Rappel

Dans le cadre de la politique européenne de Cohésion pour la période 2014-2020, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en tant qu'autorité de gestion, est responsable de la mise en œuvre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER du massif des Alpes (POIA) pour la période 2014-2020.

En cohérence avec les grandes priorités identifiées par le Diagnostic Territorial Stratégique interrégional du Massif des Alpes, l'Axe 1 du POIA vise à « protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne », en poursuivant deux objectifs dont celui de Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines.

Au-delà des mesures de conservation et des outils d'urbanisme utiles à la préservation de zones sensibles pour la biodiversité, le POIA interviendra pour une meilleure protection des espèces et des habitats caractéristiques et emblématiques du massif alpin, dont le Bouquetin des Alpes ; cela par une approche interrégionale complémentaire de l'intervention des programmes régionaux.

Les types indicatifs d'actions soutenues dans le cadre du présent appel à projets sont les suivants :

- Production et gestion de connaissances ;
- Investissement de restauration et de conservation des habitats ;
- Investissements en faveur du maintien et/ou de la réintroduction d'espèces.

Contexte

Trois Parcs naturels régionaux alpins ont mené des programmes de réintroduction de Bouquetin des Alpes : Le Parc du Queyras (en 1995 et 1998), le Parc du Vercors (en 1989-1990 puis en 2000-2002) et le Parc de Chartreuse (en 2010-2011).

Pour donner suite à la réintroduction du bouquetin des Alpes en Chartreuse, un suivi fin de la population a été réalisé pendant 6 ans. Le bilan de la réintroduction a été présenté fin 2016 au Groupe National Bouquetins à Soueix Rogalle (09) et courant 2017 au conseil scientifique du Parc et de la Réserve. Ces instances ont conclu que :

- Les caractéristiques démographiques initiales de cette réintroduction ne sont pas optimales avec une dynamique précoce assez médiocre et ce malgré un niveau de reproduction très satisfaisant. La cause en est une survie altérée des individus réintroduits, affectant notamment ceux issus de la source Vanoise, du fait d'une accidentologie élevée.
- Il serait important d'expertiser les conséquences de ces résultats démographiques initiaux sur la diversité génétique, et les risques engendrés en terme d'érosion de cette diversité.
- Le groupe national bouquetins réserve un avis sur le besoin d'un renforcement de ce noyau ; cet avis pourra être émis au vu de l'évaluation décrite ci-dessus.

Objet détaillé de la candidature

L'objectif principal de la précédente stratégie nationale de réintroduction du bouquetin des Alpes était de permettre à l'espèce de reconquérir les territoires qu'elle occupait naturellement avant sa quasi-extinction et d'augmenter le nombre d'individu. Cet objectif étant atteint, le prochain plan d'actions pour cette espèce s'oriente vers un objectif d'amélioration de la qualité et de la diversité génétique des populations pour notamment permettre à l'espèce de faire face aux menaces des changements globaux.

Conformément à l'évolution de la stratégie nationale de préservation du Bouquetin des Alpes, les Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Queyras souhaitent développer un programme commun et innovant d'amélioration des connaissances et de conservation du bouquetin des Alpes.

Ce programme se déclinerait en trois axes :

1/ Evaluation de la diversité génétique, du statut sanitaire et des populations ;

2/ Etude des potentialités écologiques (corridors - sites vitaux), des interactions avec les autres ongulés, et des liens avec les activités socio-économiques ;

3/ Développement de suivis participatifs et de protocoles adaptés aux contextes des Parcs naturels régionaux.

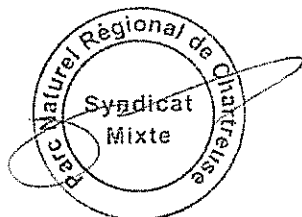
Compte tenu de l'intérêt que présente cet appel à candidatures pour le Parc dans le cadre de la réintroduction du bouquetin lancée en 2010,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider le dépôt d'une candidature du syndicat mixte pour cet appel à manifestation auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en lien avec le Parc naturel régional du Queyras,**
- **D'approuver le projet et de valider le portage de ce projet POIA par le Parc de Chartreuse en tant que chef de file,**
- **D'autoriser le Président à déposer le dossier, à valider le plan de financement, ainsi qu'à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.**

Ainsi fait et délibéré le 19 octobre 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 22 OCT. 2018



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 octobre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 8 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 20 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 19 représentants 29 voix

Délibération n° BS-2018/40

Objet : Soutien à la rénovation de l'éclairage public – commune de St Baldoph

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BURLET Céline	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	QUAIX Mireille
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DAL'LIN Gérard
	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX VILLARD Philippe	BIENASSIS Brigitte à ARBOR Gérard
	ORTHLIEB Maxence à BURLET Céline
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PETIT Jean-Paul
ENGRAND Christophe	
GERIN Anne à BERANGER Nathalie	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	FORTE Pierre à ROUGIER Alain
LEBLANC Christian	HUGELE Fabrice
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix): 26

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 1 (Danielle ROMAGNOLI)

Objet : Soutien à la rénovation de l'éclairage public – cc ID: 036253804363-20181019-BS-2018_40-DE

Contexte

Dans le cadre de la convention TEP-CV signée avec l'Etat en 2016, un fonds de soutien à la rénovation de l'éclairage public a été mis en place, à destination des communes du territoire. Ce fonds de soutien permet aux communes de rénover leur éclairage public, afin de réaliser des économies d'énergie, mais également d'amorcer une réflexion sur l'extinction nocturne si elle n'est pas déjà mise en place.

Projet de la commune de Saint-Baldoph

La commune de Saint-Baldoph a sollicité le dispositif en mai dernier, afin de remplacer 10 points lumineux. La commune pratique déjà l'extinction nocturne, et a mis en place depuis 2015 le suivi de ses consommations énergétiques par un CEP, Conseiller en Energie Partagé.

Tableau de financement du projet

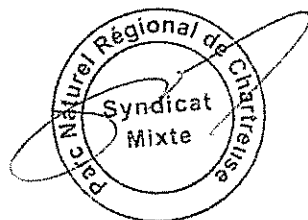
Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	Taux
Travaux : remplacement de 10 points lumineux	8 422 €	TEPCV	4 211 €	50 %
		Commune	4 211 €	50 %
TOTAL	8 422 €	TOTAL	8 422 €	100 %

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'autoriser le Président à verser la subvention de 4 211 euros au titre du fonds de concours TEPCV,*
- *D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente action et notamment la convention avec la commune.*

Ainsi fait et délibéré le 19 octobre 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **22 OCT. 2018**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 octobre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 8 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 20 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

Délibération n° BS-2018/41

**Objet : Soutien aux projets pédagogiques scolaires et hors temps scolaires :
présentation des projets pédagogiques 2018/2019**

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BURLET Céline	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	QUAIX Mireille
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DAL'LIN Gérard
	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX VILLARD Philippe	BIENASSIS Brigitte à ARBOR Gérard
	ORTHLIEB Maxence à BURLET Céline
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PETIT Jean-Paul
ENGRAND Christophe	
GERIN Anne à BERANGER Nathalie	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	FORTE Pierre à ROUGIER Alain
LEBLANC Christian	HUGELE Fabrice
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix): 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Soutien aux projets pédagogiques scolaires et présentation des projets pédagogiques 2018/2019

Proposition d'orientations pour le soutien aux projets pédagogiques pour l'année scolaire 2018-2019

L'aide du Parc sera centrée sur des projets pédagogiques orientés sur des problématiques d'éducation au territoire en lien avec les actions du Parc.

17 types de projets d'Education au Territoire peuvent être proposés en 2018/2019.

Description des projets pédagogiques proposés en 2018/2019 :

1/ Projet « Échanges scolaires » pour les écoles primaires et les collèges

Objectifs : Favoriser chez l'enfant la connaissance de son propre territoire et de son milieu de vie.
Développer la connaissance et le respect du territoire et des modes de vie de l'autre.

Public ciblé : Écoles primaires et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Soutien financier (transports, outils pédagogiques, intervenants extérieurs)

Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge d'une partie des coûts (transports, visites, outils pédagogiques,...)

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : En fonction du coût total du projet : 600 € maximum pour 1 classe.

2/ Projet « Découverte de la forêt de Chartreuse » pour les écoles primaires et les collèges.

Objectifs : Faire comprendre le fonctionnement de l'arbre et de la forêt
Approche des notions de gestion forestière

Public ciblé : Écoles primaires et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions (Accompagnateur En Montagne et agent ONF).

Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts des transports.

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 640 € maximum pour 1 classe.

3/ Projet « Découverte de l'usage du bois » pour les écoles primaires et les collèges.

Objectifs : Mettre les enfants en contact avec la matière-bois dès leur plus jeune âge, Considérer le travail du bois comme moyen d'apprentissage et d'acquisition de savoirs,

Public ciblé : Écoles primaires et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions.

Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts de fournitures bois.

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 640 € maximum pour 1 classe.

4/ Projet « Découverte de l'agriculture et de l'alimentation en Chartreuse » pour les écoles primaires.

Objectifs : Faire comprendre le rôle de l'agriculture et des agriculteurs en Chartreuse,
Approche des notions de gestion agricoles,
Approche des notions d'alimentation locale, d'alimentation santé

Public ciblé : Écoles primaires des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des intervenants et des agriculteurs.

Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts de transports.

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 720 € maximum pour 1 classe.

5/ Projet « Découverte de la Réserve Naturelle des Hauts de C
élémentaires (à partir du CE1) des communes du Parc

Objectifs : Connaître le territoire de la Réserve Naturelle,
Découvrir et savoir observer la faune de chartreuse (bouquetin, chamois, tétras-lyre..),
Savoir reconnaître la flore de Chartreuse (Vulnéraire, Sabot de Vénus, ..),
Comprendre le rôle de la protection des espèces végétales et animales

Public ciblé : Écoles primaires (à partir du CE1) des communes du Parc

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des animations.

Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (transports, documentation, fournitures...),

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc.

Budget prévisionnel Parc : Animations : 510 € pour 1 classe.

6/ Projet « Les botanistes en herbe » pour les écoles élémentaires des communes du Parc

Objectifs : Faire découvrir les plantes de Chartreuse et les usages, les savoirs et les savoir-faire associés, inventoriés dans le cadre de l'étude ethnobotanique,

Découvrir un jardin ethnobotanique de manière ludique.

Public ciblé : Écoles élémentaires des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions.

Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (transports,..).

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 570 € maximum pour 1 classe.

7/ Projet « Prise de vue buissonnière » pour les écoles élémentaires des communes du Parc

Objectifs : Développer le sens de l'observation, apprendre à utiliser un appareil photo

Aborder les comportements respectueux envers la nature (silence, discrétion, patience).

Public ciblé : Écoles élémentaires des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions.

Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (impression des photos, transports,..).

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 665 € maximum pour 1 classe.

8/ Projet « Phénoclim » porté par le Centre de Recherches sur les Écosystèmes d'Altitude pour les écoles, collèges et lycées.

Objectifs : Prise de conscience de l'impact des changements climatiques sur la végétation en montagne, à travers la participation à l'étude scientifique

Public ciblé : Écoles primaires et collèges des communes du Parc

Engagements du Parc

Prise en charge du coût des interventions.

Accompagnement sur le choix et la conduite du projet

Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe

Prise en charge des coûts complémentaires (documentation, fournitures,...)

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 390 € maximum pour 1 classe

9/ Projet « Le patrimoine culturel de mon village, c'est quoi ? » pour les écoles maternelles et élémentaires et les collèges

Objectifs : Faire comprendre ce qui constitue le patrimoine culturel d'un village,

Apprendre à identifier ce patrimoine,

Faire des rencontres intergénérationnelles.

Public ciblé : Écoles maternelles (GS uniquement), élémentaires et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des animations.

Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe

Prise en charge des coûts complémentaires pour un montant total de 250.00 € (achat de matériel, fournitures, impression jeu de memory, gravure, jaquette CD)

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 1000 € maximum pour 1 classe.

10/ Projet « Entrons dans le Moyen-âge par le jardin cartusien » pour les écoles maternelles et élémentaires et les collèges

Objectifs : Faire vivre l'Histoire du Moyen-âge en Chartreuse d'une manière imagée, vivante

Découvrir, observer, étudier minutieusement des œuvres d'art ou manipuler des copies sous forme de jeux.

Visiter les éléments du patrimoine local de cette période historique pour permettre aux enfants de mieux comprendre le passé.

Public ciblé : Écoles maternelles (GS uniquement), élémentaires et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge d'une partie du coût des animations

Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe

Prise en charge des coûts complémentaires pour un montant total de 250.00 € (interventions, matériel pédagogique,...)

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 800 € maximum pour 1 classe.

11/ Projet « Découverte des activités du Parc naturel régional de Chartreuse » pour les collèges et les lycées des communes du Parc

Objectifs : Découvrir le territoire du Parc naturel régional de Chartreuse

Découvrir différentes activités professionnelles

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des visites et accompagnement de la classe.

Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe

Réalisation du projet dans l'année scolaire

Prise en charge des coûts complémentaires (transports,...)

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations + coût des visites : 450 € maximum pour 1 classe.

12/ Projet « Échappées nordiques en Chartreuse » pour les écoles primaires des communes du Parc

Objectifs : Faire connaître et apprécier les activités hivernales des sites nordiques (ski de fond, biathlon, raquettes, activités de nivologie, découverte des métiers liés à l'activité nordique).

Découvrir une activité sportive

Public ciblé : Écoles primaires des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions.

Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (transports, location de matériel, forfaits).

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 550 € maximum pour 1 classe.

13/ Projet « Échappées alpines en Chartreuse » pour les écoles élémentaires (à partir du CE1) des communes du Parc

Objectifs : Faire connaître et apprécier les activités hivernales des stations de ski alpin (ski alpin, raquettes, activités de nivologie, découverte des métiers liés aux stations de ski alpin).

Découvrir une activité sportive

Public ciblé : Écoles élémentaires des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions, des forfaits.

Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (transports, location matériel..).

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 750 € maximum pour 1 classe.

14/ Projet « Biathlon hors-neige et forêt publique » pour les écoles des communes du Parc

Objectifs : Faire connaître et apprécier l'activité biathlon hors neige (carabine laser),
Découvrir une activité sportive,
Faire comprendre le fonctionnement de l'arbre et de la forêt publique, marteloscope,...

Public ciblé : Écoles élémentaires à partir du CE2 des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions, de la location du matériel.
Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (transports, location matériel, interventions...)
Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 1000 € maximum pour 1 classe.

15/ Projet « Trail, santé et nature » pour les collèges des communes du Parc

Objectifs : Découvrir la course à pied en montagne en respectant la nature,
Apprendre à courir dans tous les milieux en toute sécurité,
Acquérir des notions de sport/santé : nutrition, hydratation, les gestes à avoir en cas d'urgence,...

Public ciblé : Collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions,
Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (transports, ..).
Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 775 € maximum pour 1 classe.

16/ Projet « Le 4 E : Élèves Économés En Énergie » pour les classes de cycle 3 des écoles élémentaires et les collèges des communes du Parc.

Objectifs : - Faire prendre conscience aux enfants de l'importance de l'énergie dans leur vie de tous les jours, - Sensibiliser les jeunes aux conséquences de notre consommation d'énergie sur l'environnement,

- Comprendre la notion de réchauffement climatique,
- Faire le lien entre le changement climatique et la consommation d'énergie.

Public ciblé : Écoles primaires à partir du CE2 et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions,
Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires d'animations pour un montant total de 337,50 €
Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 1015 € maximum pour 1 classe.

17/ Aide aux projets scolaires ou hors-temps scolaires favorisant l'écocitoyenneté et le développement durable :

Cette action vise à soutenir la mise en œuvre de projets en lien avec l'écocitoyenneté et le développement durable en Chartreuse qui ne rentre pas dans le cadre des projets proposés par le Parc (cités ci-dessus).

Projets qui seront réalisés par des enseignants d'établissements scolaires, des associations, des communes (accueil de loisirs, accueil de jeunes...) au cours de l'année scolaire ou de vacances scolaires.

Le Parc peut aider pédagogiquement et financièrement ces projets après examen de ceux-ci par la chargée de mission Éducation du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge d'une partie du coût des animations, du transport, de l'hébergement, de fournitures pédagogiques

Édition d'une lettre numérique regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires d'animations
Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc.

Budget prévisionnel : 600 € maximum pour 1 classe ou un groupe d'enfants ou de jeunes.

Calendrier :

Du 4 au 12 septembre 2018 : inscriptions des classes

Mi-septembre 2018 : examen des candidatures, sélection des projets.

Fin septembre 2018 : information des établissements, démarrage des projets.

Suivi des projets :

Le suivi sera assuré par la chargée de mission Éducation du Parc. Son rôle sera de valider le projet, d'examiner et sélectionner les projets retenus, et d'établir un bilan en fin d'année scolaire et de séjours.

Aspects financiers

Les projets « Échanges scolaires » pour les écoles maternelles et élémentaires et les collèges du Parc peuvent être financés sur le budget « Échanges scolaires » 2017 et 2018,

Les projets concernant les écoles maternelles et élémentaires peuvent être financés sur les budgets « Soutien projets pédagogiques du 1^{er} degré » 2017 et 2018,

Les projets concernant les collèges et les lycées peuvent être financés sur les budgets « Soutien projets pédagogiques du 2^d degré » 2017 et 2018,

Les projets concernant les associations, les communes (accueil de loisirs, accueil de jeunes...) peuvent être financés sur les budgets « Soutien aux projets pédagogiques Hors temps Scolaires » 2017 et 2018.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

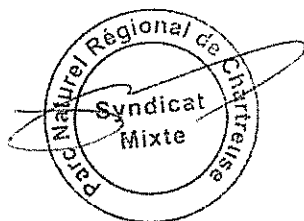
- De lancer le programme 2018/2019 sous la forme décrite ci-dessus,
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire, et notamment les conventions avec les établissements scolaires, les associations, les communes,
- D'imputer les dépenses (en fonction du nombre de projets de classes, d'associations ou de communes inscrites pour chaque projet) sur les budgets « Échanges scolaires » 2017 et 2018, « Soutien projets pédagogiques du 1^{er} degré » 2017 et 2018, « Soutien projets pédagogiques du 2^d degré » 2017 et 2018 et « Soutien aux projets pédagogiques hors temps scolaires » 2017 et 2018.

Ainsi fait et délibéré le 19 octobre 2018,

Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

22 OCT. 2018



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 octobre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 8 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 20 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

Délibération n° BS-2018/42

Objet : Renouvellement agrément classes Parc

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BURLET Céline	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	QUAIX Mireille
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DAL'LIN Gérard
	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX VILLARD Philippe	BIENASSIS Brigitte à ARBOR Gérard
	ORTHLIEB Maxence à BURLET Céline
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PETIT Jean-Paul
ENGRAND Christophe	
GERIN Anne à BERANGER Nathalie	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	FORTE Pierre à ROUGIER Alain
LEBLANC Christian	HUGELE Fabrice
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix): 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Renouvellement agrément classes Parc

Contexte

Les Classes Parc sont des séjours scolaires ayant pour objectif la découverte du Parc naturel régional et la compréhension des enjeux liés à la gestion du territoire.

Il s'agit d'un produit « haut de gamme » destiné à un nombre limité de classes chaque année. L'intérêt majeur est de positionner l'offre du territoire sur un créneau de séjours de qualité, dans un secteur très concurrentiel, tout en incitant les centres à améliorer la qualité de l'ensemble des séjours. Cette démarche est soutenue par l'Éducation Nationale, car en cohérence avec ses nouvelles orientations.

Rappels des principes d'agrément des centres et du fonctionnement du dispositif

L'agrément est donné par le Bureau Syndical du Parc, après avis du Comité de pilotage technique, composé de représentants de l'Inspection académique et de chargés de mission du Parc de Chartreuse.

L'agrément est fondé sur une demande du centre accompagnée d'un dossier ; il repose sur la notion de « garant » du centre, généralement le Directeur, qui est « dépositaire » de l'agrément et responsable du respect des engagements du centre.

Le dossier comporte actuellement des engagements relatifs à l'hébergement, et des engagements relatifs à la pédagogie.

- Accompagnements pédagogiques des centres :

L'accompagnement pédagogique est réalisé par la chargée de mission Éducation du Parc.

L'un des critères déterminant le choix d'un enseignant pour une Classe Parc est la présence durant le séjour d'intervenants spécialisés : animateur nature et/ou intervenants locaux connaissant bien le terrain, ainsi que des rencontres avec des élus et/ou techniciens du Parc. Deux principes sont par conséquent maintenus :

Une aide financière du Parc pour inciter les centres à faire appel à ces intervenants : prise en charge par le Parc de 40% du coût des intervenants avec un maximum de 5 journées, dans le respect d'un cahier des charges précisant les conditions d'intervention.

Le plafond pourrait être :

- pour un séjour de 5 jours à 350.00 € TTC
- pour un séjour de 4 jours à 300.00 € TTC
- pour un séjour de 3 jours à 250.00 € TTC

Une intervention de la chargée de mission Éducation pour une présentation du Parc, et une assistance des chargés de mission pour la fourniture de documents, d'informations et une éventuelle intervention durant le séjour.

- Information auprès des écoles et collèges

1/ Un mailing d'information a été envoyé courant 2018, afin de renforcer l'information auprès des enseignants de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

2/ Internet : une information est présente sur le site du Parc et sur le site de l'Association Chartreuse Centres et Villages de Vacances (ACCVV).

Bilan des séjours « Classes Parc » - année scolaire 2017/2018

21 séjours « Classes Parc » réalisées sur 3 centres :

- Centre de vacances « Le Belvédère » à St Pierre de Chartreuse

. 2 classes de 6ème et Clis du collège Rondeau-Montfleury de Corenc (38)

Thème : Les êtres vivants dans leur environnement.

. 2 classes de CM1/CM2 de l'école Le Petit Prince de Balaruc les Bains (34)

Thème : Découverte du Parc naturel régional de Chartreuse

. 2 classes de CE2 et CM1/CM2 de l'école Lou Planas de Balaruc les Bains (34)

Thème : Découverte du Parc naturel régional de Chartreuse, de son environnement, des activités économiques et de pleine nature. Comparaison avec notre milieu littoral.

. 2 classes de CM2 de l'école Les Baux de Poussan (34)

Thème : Découverte du Parc naturel régional de Chartreuse

. 2 classes de CM2 de l'école Bernard Malgoire de Vic la Gardiole (34)

Thème : Découverte du Parc naturel régional de Chartreuse
. 1 classe de Terminale STI2D du lycée Beaugard de Montbrison (42)
Thème : Le développement durable en Chartreuse.

- Centre de l'Aroeven de St Pierre d'Entremont

. 3 classes de CM1 et CM2 de l'école Joliot Curie de Pierrefitte sur Seine (93)
Thème : Le bois et la forêt de Chartreuse.

. 1 classe de CM2 de l'école Paul Emile Victor de Lyon (69)

Thème : L'eau en Chartreuse

. 2 classes de CM1 et CM2 de l'école Victor Hugo de Sausset les Pins (13)

Thème : L'eau en Chartreuse pour les CM1 et L'arbre et la forêt pour les CM2.

. 2 classes de 2de du lycée St Joseph de Fontaine les Vervins (02)

Thème : Étude du sol, une ressource fragile. La Biodiversité, résultat et étape de l'évolution

- Les Chalets Saint-Hugues à St Pierre de Chartreuse

. 2 classes de CP/CE1/CE2 et CE2/CM1/CM2 de l'école primaire de Charancieu (38)

Thème : Connaissance du Patrimoine de Chartreuse à travers le travail sur l'écosystème forestier de montagne.

Evolution

Renouvellement d'agrément :

Afin de s'assurer la qualité des séjours et de transmettre l'information aux établissements scolaires, il est proposé de prolonger jusqu'en octobre 2019 les agréments en cours, des centres de vacances suivants :

Aroeven à St Pierre d'Entremont, Le Chalet des Trolles à Entremont le Vieux, La Grenery à Entremont le Vieux, La Ruche à Giter à St Christophe sur Guiers, Le petit Som à Corbel et Les chalets St Hugues à St Pierre de Chartreuse.

Pour information, l'agrément du centre de vacances le Belvédère (St Pierre de Chartreuse) n'est pas prolongé suite à la fermeture et la mise en vente de celui-ci.

Budget prévisionnel et financement

Participation financière aux interventions d'animation :

22 séjours en 2018/2019 : 22 X 350 € (plafond), soit : 7 700 €.

Budget prévisionnel total : 7 700 € TTC.

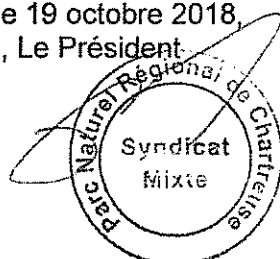
Le financement peut être assuré sur le programme « Soutien projets pédagogiques des centres de vacances » 2018.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De prolonger l'agrément des 6 centres agréés jusqu'en octobre 2019,**
- **De prendre en charge financièrement les prestations d'animations dans les conditions définies ci-dessus, à hauteur de 40%, dans la limite de 350 € par séjour,**
- **D'affecter les dépenses sur les budgets « Soutien projets pédagogiques des centres de vacances » 2018,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.**

Ainsi fait et délibéré le 19 octobre 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 22 OCT. 2018



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 octobre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 8 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 20 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

Délibération n° BS-2018/43

Objet : Soutien au projet « Sur les pas des Huguenots » année 2018

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BURLET Céline	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	QUAIX Mireille
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DAL'LIN Gérard
	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX VILLARD Philippe	BIENASSIS Brigitte à ARBOR Gérard
	ORTHLIEB Maxence à BURLET Céline
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PETIT Jean-Paul
ENGRAND Christophe	
GERIN Anne à BERANGER Nathalie	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	FORTE Pierre à ROUGIER Alain
LEBLANC Christian	HUGELE Fabrice
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Soutien au projet « Sur les pas des Huguenots »**RAPPEL**

« Sur les pas des Huguenots » est un projet de coopération transnational ayant pour objectifs la mise en place, le développement et la gestion touristique de plusieurs itinéraires de randonnées qui suivent le tracé historique de l'exil de Huguenots après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685.

Ce projet abordant la randonnée historique, en alliant patrimoine, découverte, rencontre ainsi que les valeurs de tolérance et d'intégration, a été construit dans le cadre du programme européen Leader. Il réunit plusieurs partenaires internationaux (français, suisse, allemand et italien) qui ont signé un accord de partenariat, définissant les actions à mener.

Le Parc de Chartreuse accompagne le projet depuis 2014 :

- Adhésion à l'association nationale moyennant le versement d'une cotisation annuelle (1 000 € à 1 800 €).
- Participation financière à la réalisation des actions nationales : poursuite de la mission du chef de projet, développement d'outils de communication, organisation d'événements nationaux et fonctionnement de l'association.
- Animation et signalisation du parcours pédestre sur le Parc de Chartreuse.

INCIDENCES DU SOUTIEN AU PROJET POUR NOTRE TERRITOIRE

L'association nous sollicite pour un nouveau soutien au titre de l'année 2018 :

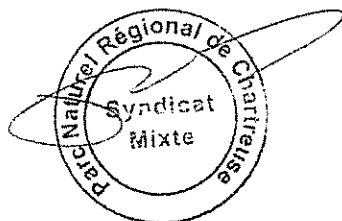
- adhérer à l'association nationale moyennant le versement d'une cotisation.
- participer financièrement à la réalisation des actions : promotion du chemin (participation salons, édition topo-guide FFRandonnée, réédition de la brochure internationale, manifestations locales et internationales sur le sentier, mise à jour du site web, démarches auprès des OT et des professionnels), confortation de sa qualité (balisage), animations, développement de nouveaux tronçons (Cévennes, Luberon).

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'adhérer à l'association « Sur les pas des Huguenots » pour un montant de 1 800 €, le sentier traversant notre territoire sur 91 km,***
- ***De soutenir les actions de développement de l'association « Sur les pas des Huguenots » pour un montant de 1 000 € qui permettront de solliciter un cofinancement dans le cadre du programme Leader porté par le GAL Alpes Sud Isère,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Ainsi fait et délibéré le 19 octobre 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **22 OCT. 2018**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 octobre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 8 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 20 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

Délibération n° BS-2018/44

Objet : Avenant n° 1 à la convention avec Chartreuse Tourisme

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BURLET Céline	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	QUAIX Mireille
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DAL'LIN Gérard
	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX VILLARD Philippe	BIENASSIS Brigitte à ARBOR Gérard
	ORTHLIEB Maxence à BURLET Céline
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PETIT Jean-Paul
ENGRAND Christophe	
GERIN Anne à BERANGER Nathalie	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	FORTE Pierre à ROUGIER Alain
LEBLANC Christian	HUGELE Fabrice
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix): 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Avenant n° 1 à la convention avec Chartreuse Tourisme**Rappel**

Par délibération en date du 2 mars 2018 le Parc a défini son soutien à l'activité de Chartreuse Tourisme.

Le Bureau a acté la participation du Syndicat Mixte à hauteur de 34 000 € sur les actions suivantes :

- Relations Presse : pour un budget prévisionnel de 14 000 €
- Flux Vision Tourisme : poursuite du travail mené avec Isère Tourisme sur l'observation des flux touristiques. Budget prévisionnel de 3 500 €
- Outil open-system : pour la commercialisation en ligne de prestations d'activités. Budget prévisionnel de 6 000 €
- Salon de la randonnée de Lyon : évènement régional majeur auquel Chartreuse tourisme disposera d'un stand en son nom pour un budget prévisionnel de 4 000€
- Supports de communication : pour un budget prévisionnel de 6 500€
Réalisation d'un magazine de séduction, bi-annuel (printemps/été et hiver), à l'échelle de la destination, Carte Chartreuse + et édition de la carte touristique de Chartreuse et route des savoir-faire.

Par ailleurs, le Parc met à disposition de Chartreuse Tourisme des locaux dont la valeur locative et les charges de copropriété représentent un montant de 6 416 €.

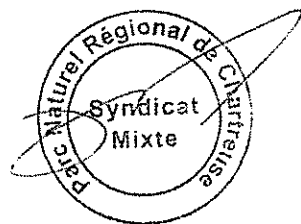
En complément des moyens alloués par le Parc à Chartreuse Tourisme, il est proposé d'affecter une subvention au budget global de Chartreuse Tourisme à hauteur de 16 000 € maximum pour l'année 2018. Ce soutien complémentaire portera le soutien total du Parc à Chartreuse tourisme à hauteur de 50 000 € comme cela avait été inscrit au budget du Parc. Les modalités de versement de cette subvention sont déterminées par l'avenant N°1 à la convention avec Chartreuse Tourisme 2018.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver l'avenant N°1 à la convention annuelle d'objectifs avec Chartreuse Tourisme,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et notamment la convention.***

Ainsi fait et délibéré le 19 octobre 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **22 OCT. 2018**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 octobre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 8 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 20 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

Délibération n° BS-2018/45

Objet : Avenant à la convention de financement FEDER POIA 2014-2020

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BURLET Céline	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	QUAIX Mireille
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DAL'LIN Gérard
	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX VILLARD Philippe	BIENASSIS Brigitte à ARBOR Gérard
	ORTHLIEB Maxence à BURLET Céline
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PETIT Jean-Paul
ENGRAND Christophe	
GERIN Anne à BERANGER Nathalie	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	FORTE Pierre à ROUGIER Alain
LEBLANC Christian	HUGELE Fabrice
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Avenant à la convention de financement FEDER**Contexte**

Le Syndicat Mixte du Parc de Chartreuse a été reconnu territoire « espace valléen » en 2016. Ce dispositif soutient les destinations de montagne dans leur stratégie de diversification touristique. Il est appuyé par des fonds de l'Europe, de l'Etat et des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud PACA et s'étend sur les Alpes françaises (35 territoires reconnus).

Depuis 2016 et jusqu'à fin 2020, le Parc anime et coordonne donc la mise en œuvre de sa stratégie et plan d'actions à l'échelle de la destination Chartreuse. Cette mission est assurée à temps plein par le responsable de la mission tourisme au sein du Parc et est financée :

- à 40% par des fonds FEDER, soit 72 000 €, pour la période 01/01/2016-30/06/2019
- à 20% par des fonds FNADT jusqu'en 2020.

Une convention pluriannuelle de financement a été signée avec la région SUD PACA, gestionnaire des fonds FEDER POIA 2014-2020.

Besoin d'un avenant à la convention pluriannuelle FEDER POIA 2014-2020

Du fait du départ d'Emmanuel Heyrman, responsable de la mission tourisme en février 2017, de son remplacement par Catherine Balestra en novembre 2017, le Syndicat Mixte est en situation de sous consommation de crédits.

D'autre part, la convention FEDER POIA 2014-2020 rattachée à l'animation du dispositif couvre la période 01/01/2016-30/06/2019, alors que dans les faits, l'animation sera assurée jusqu'au 31 décembre 2020.

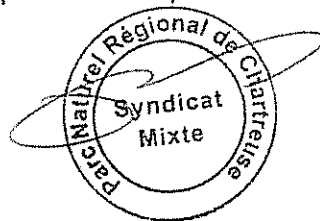
Il convient donc de solliciter un avenant à la convention afin de repositionner le cadre de financement et le calendrier de réalisation de l'opération « animation de la stratégie Espace Valléen et accompagnement de la mise en place de la gouvernance de la destination Chartreuse ».

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De solliciter un avenant à la convention n° PA0005175 signée avec la Région SUD PACA le 09/02/2017 pour une aide FEDER POIA 2014-2020 de 72 000€,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.***

Ainsi fait et délibéré le 19 octobre 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **22 OCT. 2018**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 octobre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 8 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 20 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

Délibération n° BS-2018/46

Objet : Partenariats sportifs 2019

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BURLET Céline	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	QUAIX Mireille
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROMAGNOLI Danielle
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DAL'LIN Gérard
	MULLER Claude
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX VILLARD Philippe	BIENASSIS Brigitte à ARBOR Gérard
	ORTHLIEB Maxence à BURLET Céline
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PETIT Jean-Paul
ENGRAND Christophe	
GERIN Anne à BERANGER Nathalie	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	FORTE Pierre à ROUGIER Alain
LEBLANC Christian	HUGELE Fabrice
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix): 26

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 1 (Jean LOVERA)

Objet : Partenariats sportifs 2019

Contexte

Une charte événementielle du Parc, à l'instar de la charte culturelle, a été proposée et sera appliquée pour les événements 2019. Elle établit les objectifs et les moyens, tout en précisant les modalités d'accompagnement du Parc dans tous les domaines à caractère événementiel.

En lien avec cette politique événementielle, le Parc soutient depuis 2017 de jeunes sportifs affiliés à des clubs du territoire et qui contribuent à valoriser la Chartreuse dans ses valeurs d'identité culturelle.

A ce titre, il est proposé de valider un principe de soutien à ces jeunes sportifs qui représentent la Chartreuse dans des compétitions nationales ou internationales pour les aider à porter leur passion et l'image du territoire toujours plus haut et plus loin.

Critères et principes de soutien par le PNRC

1. Considérer les disciplines sportives pratiquées en Chartreuse et correspondant à nos marqueurs identitaires
 2. Obligation faite aux sportifs d'être licencié dans une association/club dont le siège est en Chartreuse (au sens communes adhérentes au PNRC) et de représenter son association effectivement dans les compétitions régionales et nationales
 3. Figurer sur la liste Jeunesse et Sport haut niveau.
- ou
4. Avoir obtenu des titres ou des podiums en championnat de France et/ou
 5. Être sélectionné en équipe de France, en coupe d'Europe, en Championnats du monde ou JO.

Les critères 1 et 2 sont obligatoires ; le 3, et les 4 et/ou 5 seraient les prérequis pour l'attribution d'une aide.

Cette aide serait modulée en fonction du budget global dévolu par le Parc (budget aides au manifestations), le nombre de sportifs éligibles et le projet individuel de l'athlète.

Le dossier de demande peut être présenté directement par l'athlète mais de préférence via son club, dans le courant du dernier trimestre N-1 (exemple dernier trimestre 2018 pour un soutien sur la saison de l'année 2019)

L'athlète soutenu s'engage à porter les couleurs et à citer le soutien du Parc naturel régional de Chartreuse dans toute opération médiatique ou événementielle.

Ce dispositif peut être complémentaire des aides proposées par les Départements Isère ou Savoie

Processus :

Pour la saison 2018/2019, 4 demandes de soutien ont été formulées,

Il s'agit de 4 skieurs de fond affiliés au SNC :

- Jules Lapiere et Lou Reynaud déjà soutenus en 2017 et 2018 qui affichent des résultats significatifs, dont une participation aux JO de PyongYang en 2018 pour Jules Lapiere. Et plusieurs podiums nationaux et internationaux pour Lou Reynaud.

-Victor Lovera et Arthur Douillet, qui formulent une demande pour la première fois

Victor Lovera a obtenu 2 titres de vice-champion de France en 2018 et a été sélectionné en championnat d'Europe.

Arthur Douillet a réalisé un podium national en sprint en 2018 et vise de nouvelles sélections en championnat d'Europe.

Aussi, il est proposé de valider les principes de soutien aux sportifs énoncés ci-dessus et de retenir les aides suivantes pour les 4 sportifs du SNC, ajustées sur leurs résultats de la saison passée :

Nom de l'athlète	Club	discipline	Subv. Parc proposée
Jules Lapiere	Ski Nordique Chartroussin (SNC)	Ski de fond	1 500,00 €
Lou Reynaud	Ski Nordique Chartroussin (SNC)	Ski de fond	1 000,00 €
Victor Lovera	Ski Nordique Chartroussin (SNC)	Ski de fond	1 000,00 €
Arthur Douillet	Ski Nordique Chartroussin (SNC)	Ski de fond	500,00 €
TOTAL			4 000,00 €

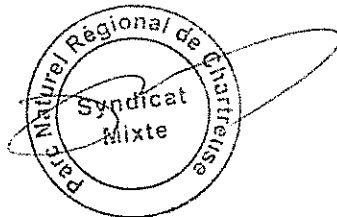
Une convention sera établie entre l'athlète, le club et le Parc naturel régional de Chartreuse, pour le versement du soutien au club et préciser les engagements de chacune des parties.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider les critères ci-dessus,*
- *De valider les aides aux sportifs 2019 ci-dessus,*
- *D'autoriser la commission événement à entamer des discussions avec les associations et athlètes cités,*
- *D'autoriser le Président à signer les conventions*
- *D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes à ces demandes.*

Ainsi fait et délibéré le 19 octobre 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 22 OCT. 2018



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 décembre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 3 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2018/47

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs du syndicat mixte

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	MULLER Claude
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	BARRIER Pierre
LANGENIEUX VILLARD Philippe	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe à GERIN Anne	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	CHENE Gérard à PERRET Jacques
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	SPINDLER Bertrand à ROUGIER Alain
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 27
 Exprimés (en voix) : 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs du syndicat mixte

Le tableau des effectifs reprend l'ensemble des postes du Parc par catégorie.

OBJECTIFS

Le tableau des effectifs doit être mis à jour compte tenu de la suppression des postes de directeur territorial et rédacteur principal 2^{ème} classe suite à avancement de grade des agents et de modifications au sein de la mission agriculture.

Suppression des postes de directeur territorial et de rédacteur principal 2^{ème} classe

Motif des suppressions : Avancements de grade

Avis Comité technique : Avis favorables en date du 6/11/2018

Mission agriculture

Le service est, actuellement, composé de 3 postes :

- un poste de responsable de mission. Pour mémoire, cet agent est embauché par la chambre d'agriculture de l'Isère et co-financé par le Parc dans le cadre d'un partenariat entre le Parc et les chambres d'agriculture de l'Isère et Savoie Mont Blanc,
- un poste de chargé de projets agricole à caractère généraliste,
- un poste d'assistant diagnostic territorial agriculture-forêt et promotion des produits agricoles qui a évolué vers la valorisation des produits agricoles et du métier – poste financé dans le cadre de contrats spécifiques.

Les crédits permettant de financer ce 3^{ème} poste ont été supprimés dans le cadre de la suppression du contrat PSADER (projet stratégique agricole et rural).

L'agent actuellement en poste sur ce poste est en congé pour convenances personnelles depuis le 1^{er} septembre 2017 – congé qui faisait suite à un congé maternité puis congé parental. La mission agriculture fonctionne ainsi avec deux agents depuis le 3/03/2016.

Par ailleurs, le Parc travaille actuellement à la définition de son projet de territoire pour les 15 ans à venir. Aussi, dans le cadre de cette suppression de poste, il est proposé d'intégrer les missions à mener dans le cadre de ce futur projet.

En vue de la mise en place de ce nouveau projet, les missions du chargé de projet agricole à caractère généraliste seront les suivantes :

- Animation territoriale en lien avec les EPCI
- Accompagner et soutenir le pastoralisme en Chartreuse
- Accompagner les projets d'alimentation locale et de qualité
- Accompagner les projets de valorisation des productions agricoles et des filières locales
- Organisation ou participation à des événements

Les orientations et priorités de travail du chargé de projet sont définies annuellement dans le cadre du comité technique qui associe AAC, le PNR et les deux chambres d'agriculture. Il en est de même pour celles du responsable de la mission agriculture embauché par la Chambre d'agriculture de l'Isère.

Le comité technique placé auprès du centre de gestion a été saisi pour avis sur la suppression de ce poste et la redéfinition des missions du chargé de projet agricole à caractère généraliste.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis favorable du CT en date du 26 novembre 2018, relatif à la réorganisation de la mission agriculture

Considérant la fin des crédits permettant de financer le poste en charge de la valorisation des produits agricoles et du métier,

Considérant que la mission agriculture fonctionne dans les faits avec deux agents,

Vu les avis favorables du CT en date du 6/11/2018 et du 26/11/2018, relatif à la suppression

des postes directeur territorial et rédacteur principal 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

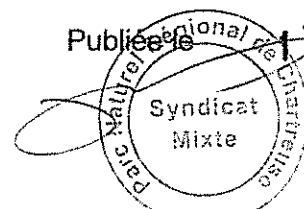
- De supprimer les postes de directeur territorial et de rédacteur principal 2^{ème} classe suite aux avancements de grade des agents
- que ces suppressions prennent effet à la date de la délibération du bureau syndical
- de supprimer le poste de valorisation des produits agricoles et du métier avec effet à la fin de l'éventuel préavis de licenciement
- D'acter les missions du chargé de projet à caractère généraliste telles que définies ci-dessus,
- D'approuver le tableau des effectifs mis à jour et tel que présenté ci-après,
- D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

TABLEAU DES EMPLOIS AU 14/12/2018

EMPLOIS	GRADES / grades de rattachement	Ouvert	Pourvu	Vacant
Directeur	Attaché hors classe	1	1	0
Finances	Attaché principal	1	1	0
Finances	Attaché hors classe	1	0	1
Gestionnaire administratif	Rédacteur 1 ^{ère} classe	1	1	0
Gestionnaire personnel	Adjoint administratif ppl 1 ^e classe	1	1	0
Accueil	Adjoint administratif ppl 2 ^e classe	1	1	0
Assistance missions spécifiques	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	1	0
Forêt filière bois	Attaché	1	1	0
Animateur dessertes forestières (0.5 ETP)	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Responsable mission tourisme	Attaché	1	1	0
Animation OCMMR	Attaché	1	1	0
Communication	Attaché	1	1	0
Sensibilisation à l'environnement	Animateur territorial	1	1	0
Responsable Biodiversité aménagement et paysage	Attaché	1	1	0
Chargé de mission Natura 2000	Rédacteur	1	1	0
Chargé de mission biodiversité	Technicien	1	1	0
Conservateur réserve naturelle	Attaché	1	1	0
Gardes techniciens Réserve naturelle	Techniciens principaux	2	2	0
Chargé de l'information géographique	Ingénieur	1	1	0
Sigiste (0.5 ETP)	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Patrimoine culture	Attaché	1	1	0
Chargé de projet agriculture à caractère généraliste	Technicien	1	1	0
Chargé de mission énergie et mobilité	Technicien	1	1	0

Ainsi fait et délibéré le 14 décembre 2018,
 Pour copie conforme, Le Président

Publié le 17 DEC. 2018



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 décembre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 3 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2018/48

Objet : Adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable en matière de litige avec les agents

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	MULLER Claude
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	BARRIER Pierre
LANGENIEUX VILLARD Philippe	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe à GERIN Anne	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	CHENE Gérard à PERRET Jacques
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	SPINDLER Bertrand à ROUGIER Alain
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix): 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable en matière de litige avec les agents

La loi de modernisation de la justice du XXIème siècle du 18 novembre 2016 a généralisé la procédure de médiation pour l'ensemble des litiges administratifs.

Cette loi prévoit l'expérimentation jusqu'en 2020 d'une procédure de médiation préalable obligatoire dans certains contentieux qui intéressent la fonction publique. Pour la fonction publique territoriale, le Centre de gestion de l'Isère s'est positionné pour être médiateur auprès des collectivités et établissements du département et leurs agents.

La médiation a l'avantage d'être plus rapide et moins coûteuse qu'une procédure contentieuse. Elle est aussi plus efficace car elle offre un cadre de résolution amiable des litiges et débouche sur une solution négociée, en amont d'un éventuel contentieux.

Pour les collectivités affiliées comme le Parc, le coût de ce service est intégré à la cotisation déjà versée par les employeurs.

Le médiateur ne peut intervenir que dans les cas de décisions individuelles défavorables suivants :

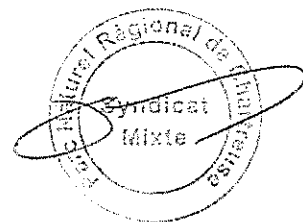
- Une décision relative à l'un des éléments de rémunération,
- Une décision de refus de détachement ou de placement en disponibilité,
- Une décision relative à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental,
- Une décision relative au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'une promotion interne,
- Une décision relative à la formation professionnelle,
- Une décision relative aux mesures appropriées prises par un employeur public à l'égard d'un travailleur handicapé,
- Une décision relative à l'aménagement des conditions de travail d'un fonctionnaire reconnu inapte à l'exercice de ses fonctions.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***de confier au Centre de gestion de l'Isère la mission de médiation préalable aux recours contentieux en matière de litiges avec ses agents dans le cadre de l'expérimentation nationale prévue et dans le cadre de laquelle le Centre de gestion de l'Isère a été désigné médiateur compétent,***
- ***d'autoriser le Président à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de l'Isère ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.***

Ainsi fait et délibéré le 14 décembre 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **17 DEC. 2018**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 décembre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 3 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2018/49

Objet : Congrès national des Parcs naturels régionaux de France - complément

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	MULLER Claude
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	BARRIER Pierre
LANGENIEUX VILLARD Philippe	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe à GERIN Anne	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	CHENE Gérard à PERRET Jacques
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	SPINDLER Bertrand à ROUGIER Alain
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Congrès national des Parcs naturels régionaux de France - complément

Le Congrès National des Parcs naturels régionaux de France s'est tenu dans le Parc naturel régional du Pilat, les 10 et 11 octobre 2018 sur le thème : « Relations urbain-rural, les Parcs explorent de nouveaux horizons ».

Dans le cadre de ce congrès annuel, une délégation du Parc naturel régional de Chartreuse s'est rendue dans le Parc naturel régional du Pilat

Elle était constituée :

- De membres de l'équipe technique du Parc (5 personnes),
- De 5 élus représentants le Syndicat Mixte : Le Président et 4 vice-présidents

Par délibération du 19 octobre 2018, le bureau syndical avait validé la prise en charge de la totalité des frais inhérents à ce congrès pour la délégation Chartreuse.

Pour chaque congrès, le Syndicat mixte prend également en charge la participation du Président de l'association des Amis du Parc.

L'association a d'ores et déjà réglé sa facture.

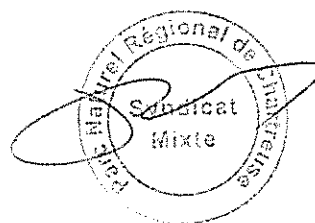
En conséquence,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'autoriser le remboursement de cette facture à hauteur de 170 € au profit de l'association Les Amis du Parc,***
- ***D'autoriser le Président à toutes signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.***

Ainsi fait et délibéré le 14 décembre 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **17 DEC. 2018**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 décembre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 3 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2018/50

Objet : Soutien à la rénovation de l'éclairage public – commune de Coublevie

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	MULLER Claude
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	BARRIER Pierre
LANGENIEUX VILLARD Philippe	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe à GERIN Anne	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	CHENE Gérard à PERRET Jacques
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	SPINDLER Bertrand à ROUGIER Alain
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix): 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Soutien à la rénovation de l'éclairage public
 Commune de Coublevie**

Contexte

Dans le cadre de la convention TEP-CV signée avec l'Etat en 2016, un fonds de soutien à la rénovation de l'éclairage public a été mis en place, à destination des communes du territoire. Ce fonds de soutien permet aux communes de rénover leur éclairage public, afin de réaliser des économies d'énergie, mais également d'amorcer une réflexion sur l'extinction nocturne si elle n'est pas déjà mise en place.

Projet de la commune de Coublevie

La commune de Coublevie a sollicité le dispositif en novembre, afin de réaliser le renouvellement de l'éclairage public sur plusieurs zones.

La commune réduit l'intensité de l'éclairage public de 70% la nuit, et réfléchit à la mise en place de l'extinction nocturne sur certains nouveaux quartiers, en concertation avec les habitants.

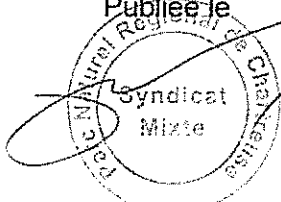
Tableau de financement du projet

DEPENSES		RECETTES			
Grands postes de dépenses	Montant	Financeurs	Montant subventionnable	Taux	Montant
Changement des lampes d'éclairage public obsolètes + remplacement de 2 armoires de commandes	24 911,85 € HT	SEDI	24 911,85 € HT	20%	4 982,37 € HT
		Parc naturel régional de Chartreuse	24 911,85 € HT	36,12 %	9 000,00 € HT
		Autofinancement		43,88 %	10929,48 € HT
Total	24 911,85 € HT	Total			24 911,85 € HT

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'autoriser le Président à verser la subvention de 9 000 euros au titre du fonds de concours TEPCV,*
- *D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente action et notamment la convention avec la commune.*

Ainsi fait et délibéré le 14 décembre 2018,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **17 DEC. 2018**


**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 décembre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 3 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2018/51

Objet : Candidature à la deuxième phase de la démarche TEPOS

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danièle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	MULLER Claude
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	BARRIER Pierre
LANGENIEUX VILLARD Philippe	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe à GERIN Anne	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	CHENE Gérard à PERRET Jacques
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	SPINDLER Bertrand à ROUGIER Alain
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 27
 Exprimés (en voix): 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Candidature à la deuxième phase de la démarche TEPOS

Le Parc naturel régional de Chartreuse est labellisé territoire TEPOS avec le Pays Voironnais depuis début 2016. Le programme, d'une durée de trois ans, a proposé un accompagnement sur le diagnostic et la mise en place d'un plan d'actions, et a permis de financer des études complémentaires (centre de ressources bois énergie, potentiel de turbinage des eaux potables). Il positionne le Parc dans une trajectoire ambitieuse d'atteinte d'un équilibre entre production renouvelable et consommation d'énergie à horizon 2050.

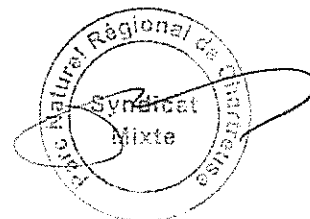
La phase 1 de ce programme touche à sa fin, et il est proposé de s'engager pour une nouvelle période, afin de bénéficier de la continuité du label et de nouveaux financements qui pourraient appuyer la mise en place du plan d'actions. Il faudra solliciter l'ADEME et la Région et constituer un dossier de candidature à l'échéance.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'autoriser le Président à solliciter l'ADEME et la Région afin de poursuivre la démarche TEPOS,*
- *D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.*

Ainsi fait et délibéré le 14 décembre 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **17 DEC. 2018**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 décembre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 3 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2018/52

Objet : Candidature à l'appel à projets Vélo et territoires de l'ADEME

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	MULLER Claude
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	BARRIER Pierre
LANGENIEUX VILLARD Philippe	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe à GERIN Anne	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	CHENE Gérard à PERRET Jacques
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	SPINDLER Bertrand à ROUGIER Alain
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 27
 Exprimés (en voix) : 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Candidature à l'appel à projets Vélo et territoires de l'ADEME

Le Gouvernement a présenté le 14 septembre 2018 un plan vélo qui vise à augmenter la part modale du vélo à 9 % d'ici 2024. Ce plan prévoit la mise en place d'un fonds vélo dédié, doté de 350 M€ sur 7 ans pour soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes structurants vélo. Ce fond sera déployé à partir de l'année 2019.

Dans ce contexte, l'ADEME lance un appel à projets dont l'objectif est d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre de ce plan, via la définition et la mise en œuvre de politiques cyclables territoriales. Cet appel à projet est ouvert à tous les territoires, dont les territoires ruraux parmi lesquels les PNR. Il s'organise en trois axes :

- Axe 1 : soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études
- Axe 2 : soutenir le développement de l'usage du vélo dans les territoires en finançant des services dédiés
- Axe 3 : soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire.

La transition énergétique et les mobilités s'inscrivent aujourd'hui dans le projet de territoire du Parc naturel régional de Chartreuse, tant dans les usages quotidiens que dans les usages touristiques.

L'inscription du Parc naturel régional de Chartreuse à cet appel à projets permettra la définition et la mise en œuvre d'une véritable stratégie vélo à l'échelle du territoire, pour une large diversité de publics.

Il est proposé de s'engager dans cet appel à projets afin de mettre en œuvre une stratégie cyclable cohérente à l'échelle du massif qui s'inscrira dans des enjeux à plus grande échelle. Cette inscription permettra de mobiliser des fonds pour la mise en œuvre de cette stratégie sur les trois à venir.

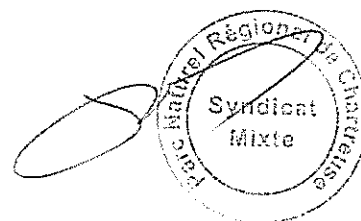
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'autoriser le Président à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets vélo et territoires proposé par l'ADEME pour la période 2019-2021,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.***

Ainsi fait et délibéré le 14 décembre 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

17 DEC. 2018



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 décembre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 3 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2018/53

Objet : Animation transition énergétique LEADER 2019

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	MULLER Claude
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	BARRIER Pierre
LANGENIEUX VILLARD Philippe	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe à GERIN Anne	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	CHENE Gérard à PERRET Jacques
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	SPINDLER Bertrand à ROUGIER Alain
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 27
 Exprimés (en voix): 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Animation transition énergétique LEADER 2019

Le Parc naturel régional de Chartreuse est porteur d'un programme financier européen « LEADER », qui permet de soutenir des actions de développement rural jusqu'en 2020.

Le Parc est également porteur d'une démarche de transition énergétique, via le programme « TEPOS », depuis janvier 2016.

Afin de poursuivre cette animation sur la transition énergétique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse doit continuer à y dédier des moyens via le financement d'un poste d'animation (1 ETP), et cela intègre parfaitement la fiche-action 3 du programme LEADER intitulée « la gestion durable des ressources du territoire, pour une identité affirmée et pour une transition énergétique. De plus, la transition énergétique est une thématique importante et intégrée de façon ambitieuse dans le projet de nouvelle Charte.

RETOUR SUR L'ANNEE ECOULEE (2017-2018)

La chargée de mission transition énergétique est en poste depuis avril 2017. Elle a permis d'assurer l'animation de la démarche TEPOS, en travaillant sur la thématique des maîtrises des consommations, du développement de projets d'énergie renouvelable, et de la mobilité.

Elle a assuré le suivi de la mise en place des actions fléchées dans la convention TEP-CV (rénovation de bâtiments publics, rénovation de l'éclairage public, mise en place d'un dispositif d'autostop organisé).

Elle a accompagné des porteurs de projets d'énergie renouvelable (investissements dans les sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable, réalisation d'études de faisabilité pour des projets de micro-hydroélectricité, accompagnement des communes sur le développement des réseaux de chaleur, rencontre avec les acteurs de l'énergie du territoire).

Sa mission est transversale et elle travaille en lien étroit avec les autres missions du Parc :

- lien avec la mission économie via la sensibilisation des artisans du bâtiment et le développement de l'éco-construction et de la rénovation énergétique auprès des particuliers ;
- lien avec la mission tourisme sur le développement des modes de déplacement doux ;
- lien avec la mission forêt sur le bois énergie ;
- lien avec la mission agriculture sur le développement de la méthanisation ;
- lien avec la mission culture sur la rénovation du bâti patrimonial et la sensibilisation grand public aux enjeux de transition énergétique ;
- lien avec la mission BAP sur la conciliation entre préservation de la biodiversité et du paysage et production d'énergie renouvelable, sur la diminution de la pollution lumineuse de l'éclairage public et sur l'adaptation au changement climatique.

Elle est également en lien avec les collectivités partenaires du Parc et s'assure de la cohérence des stratégies territoriales mises en place dans le cadre de la transition énergétique, afin d'optimiser les actions.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Afin de poursuivre le travail engagé sur la transition énergétique, il est proposé de financer le poste d'animation de la transition énergétique (1 ETP) sur le programme Leader sur une partie de l'année 2019 (du 1^{er} avril au 31 décembre), sur la continuité des missions présentées précédemment.

COUT ET FINANCEMENT

DEPENSES (TTC)		RECETTES	
Salaires et charges	31 623,04 €	Europe (80%)	25 298,43 €
		Parc (20%)	6 324,61 €
Total	31 623,04 €	Total	31 623,04 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 14 décembre 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **17 DEC. 2018**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 décembre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 3 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2018/54

**Objet : Animation du Plan Pastoral Territorial porté par le PNR de Chartreuse –
 Année 2019**

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	MULLER Claude
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	BARRIER Pierre
LANGENIEUX VILLARD Philippe	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	CHENE Gérard à PERRET Jacques
	SPINDLER Bertrand à ROUGIER Alain
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 27
 Exprimés (en voix): 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Animation du Plan Pastoral Territorial porté par le PNR de Chartreuse – Année 2019

Le Parc naturel régional de Chartreuse a contractualisé avec la Région Rhône-Alpes un 1^{er} Plan Pastoral Territorial (PPT 2010-2015). De nombreux projets contribuant à l'amélioration des espaces pastoraux de Chartreuse ont été réalisés grâce à l'aide du Conseil Régional. Face aux résultats de ce premier programme et des nombreux projets en émergence, le Parc naturel régional de Chartreuse assure, depuis début 2016, le portage d'un second PPT (2016-2021) et en assure l'animation et la coordination en synergie avec l'ensemble des acteurs concernés.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Afin de poursuivre la dynamique engagée ces dernières années en terme d'animation et de fonctionnement, le Parc de Chartreuse souhaite s'attacher les services de la Fédération des Alpagnes de l'Isère pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'émergence des projets, l'animation et le suivi financier de ce programme. Cette co animation permettra un lien accru entre le territoire et les acteurs pastoraux et ainsi avoir une vision globale sur le pastoralisme du Parc.

BUDGET PREVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

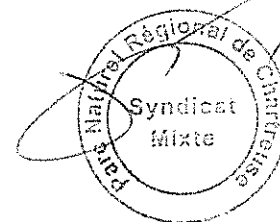
Dépenses	€	Recettes	Taux	€
Animation par le PNRC (11,5 jours)	2 544.00 €	Région Auvergne Rhône Alpes	60 %	3 807.90 €
Appui des services pastoraux	3 802.50 €	Autofinancement	40 %	2 538.60 €
Total	6 346.50 €	Total		6 346.50 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider l'opération décrite ci-dessus ;*
- *De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus ;*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.*

Ainsi fait et délibéré le 14 décembre 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **17 DEC. 2018**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 décembre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 3 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2018/55

Objet : Poste animation « agriculture de proximité »

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	MULLER Claude
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	BARRIER Pierre
LANGENIEUX VILLARD Philippe	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe à GERIN Anne	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	CHENE Gérard à PERRET Jacques
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	SPINDLER Bertrand à ROUGIER Alain
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 27
 Exprimés (en voix) : 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Poste animation « agriculture de proximité »

Les circuits courts permettent à de nombreux agriculteurs de développer et pérenniser leur activité et ainsi de maintenir une activité agricole dynamique et pérenne sur le territoire du PNR de Chartreuse. D'autre part, les habitants, visiteurs et acteurs de la restauration commerciale et scolaire mais aussi les professionnels du tourisme (tables d'hôtes, centre de vacances, ...) recherchent de plus en plus à consommer des produits issus du territoire dont ils connaissent le producteur, les pratiques etc.

Le Parc de Chartreuse, en partenariat avec l'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC), accompagne depuis plusieurs années les démarches de valorisation des produits agricoles et souhaite poursuivre cette action en renforçant la structuration des producteurs et leur autonomie, mais aussi en accompagnant l'émergence de nouvelles formes d'organisation et de commercialisation.

DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

Il s'agit du financement d'un poste d'animation sur l'année 2019.

Le travail portera sur :

- La valorisation des productions fermières (accompagnement des producteurs à la mise en place d'un laboratoire collectif de transformation, développement d'une marque collective pour les apiculteurs, appui à l'émergence d'un projet de point de vente de produits fermiers bio et/ou locaux, ...).
- L'accompagnement de communes autour de projets de structuration de cantines en gestion directe (poursuite de l'appui des communes de Quaix / Proveysieux, ...).
- La poursuite du projet de coopération "stratégie agricole et alimentaire inter territoriale" en lien avec les EPCI les intercommunalités de Grenoble Alpes Métropole, du Pays Voironnais, du Grésivaudan, du Sud Isère et le Parc du Vercors avec émergence de nouveaux projets (Projet de labellisation PAT / Projet Alimentaire Territorial, ...).
- Le développement d'actions à destination des restaurateurs, des acteurs de la restauration collective et des personnes en situation de précarité.
- La participation ou co organisation à des événements de promotion de l'agriculture du territoire (*Ronde Gourmande à Chambéry, Descente des Alpes à Grenoble, ...*).

COUT ET FINANCEMENT

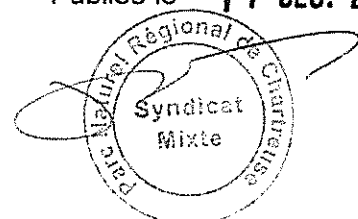
DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	39 001.30 €	Europe Leader (80%)	31 201.04 €
		Autofinancement parc (20%)	7 800.26 €
Total	39 001.30 €	Total	39 001.30 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré le 14 décembre 2018,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **17 DEC. 2018**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 décembre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 3 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2018/56

Objet : Animation, gestion et fonctionnement LEADER 2019

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	MULLER Claude
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	BARRIER Pierre
LANGENIEUX VILLARD Philippe	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe à GERIN Anne	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	CHENE Gérard à PERRET Jacques
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	SPINDLER Bertrand à ROUGIER Alain
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 27
 Exprimés (en voix): 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Animation, gestion et fonctionnement LEADER 2019

Le Parc naturel régional de Chartreuse est porteur d'un programme financier européen « LEADER », qui permet de soutenir des actions de développement rural jusqu'en 2020.

Son programme d'actions, intitulé *Le Parc, leader d'une nouvelle organisation territoriale*, se décline en 5 axes d'intervention :

- Fiche-action 1 : mobilisation des ressources locales pour valoriser économiquement le territoire
- Fiche-action 2 : un accueil de qualité et un esprit d'entreprendre, pour dynamiser l'économie locale
- Fiche-action 3 : la gestion durable des ressources du territoire, pour une identité affirmée et pour une transition énergétique
- Fiche-action 4 : coopération transnationale et interterritoriale
- Fiche-action 5 : animation, gestion et fonctionnement du programme

Le Parc bénéficie d'une enveloppe financière de 1 357 450 € de FEADER, pour soutenir les projets entrant dans sa stratégie.

Afin de mettre en œuvre ce programme et pour répondre aux exigences de la Région, autorité de gestion des fonds européens, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse s'est engagé à mettre en place une équipe d'animation et de gestion LEADER, tout le long du programme.

RETOUR SUR L'ANNEE ECOULEE (2018)

Le programme est en place depuis mi-2017 et a permis de soutenir 40 projets pour un montant total de 740 000 € de fonds européens, soit un peu plus de la moitié de l'enveloppe accordée au territoire. Il reste encore deux années de programmation pour utiliser les crédits restants et solliciter une rallonge budgétaire.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement des postes d'animation (1 ETP) et de gestion (0,5 ETP) du programme Leader sur l'année 2019 (du 1^{er} janvier au 31 décembre). A s'ajoutent quelques frais de fonctionnement (réseau, communication).

Principales missions liées à l'animation :

- animation générale du programme et de son suivi - évaluation
- organisation des réunions du comité de programmation et des Rencontres Territoriales Leader (RTL)
- accompagnement des porteurs de projets,
- relations avec les autres territoires, les financeurs, l'autorité de gestion et l'ASP,
- animation et le suivi des projets de coopération,
- participation aux réunions de réseaux.

Principales missions liées à la gestion :

- réception des dossiers de demande de subvention et vérification des pièces justificatives,
- édition des accusés de réception et saisie du dossier sous Osiris,
- réception de la demande de paiement et vérification de la complétude de celle-ci,
- transmission de la demande de paiement à l'ASP,
- suivi administratif et financier des dossiers.

COUT ET FINANCEMENT

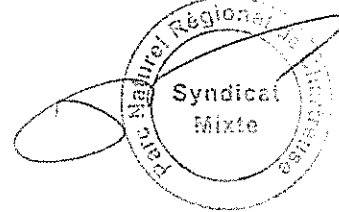
DEPENSES (TTC)		RECETTES	
Salaires et charges	65 640,62 €	Europe (80%)	60 504,56 €
Frais indirects (forfait)	9 846,09 €	Parc (20%)	15 126,15 €
Cotisation 2019 au réseau régional	144,00 €		
Total	75 630,71 €	Total	75 630,71 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 14 décembre 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 17 DEC. 2018



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 14 décembre 2018, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 3 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2018/57

Objet : Aides à manifestations 2019

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	PERRET Jacques
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	MULLER Claude
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard	BARRIER Pierre
LANGENIEUX VILLARD Philippe	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe à GERIN Anne	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	CHENE Gérard à PERRET Jacques
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	SPINDLER Bertrand à ROUGIER Alain
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 27
 Exprimés (en voix) : 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Aides à manifestations 2019

Contexte

Une charte événementielle du Parc, à l'instar de la charte culturelle, a été proposée et sera appliquée pour les événements 2019. Elle établit les objectifs et les moyens, tout en précisant les modalités d'accompagnement du Parc dans tous les domaines à caractère événementiel. Un appel à candidature a été lancé sur le territoire auprès des porteurs d'évènement et sur le site web du Parc de Chartreuse fin mai 2018, pour sélectionner les manifestations 2019. La clôture de réception des candidatures était fixée au 30/09/2018.

Rappel des critères :

- La nature et la thématique de l'action culturelle ou événementielle
- Le rayonnement de l'action (localisation, cible et origine des publics ; portée géographique)
- La valorisation du territoire. Contribution de l'action aux piliers de l'identité culturelle.
- Les démarches de médiations envers les publics : le lien social/intergénérationnel ; les actions pédagogiques
- Les retombées économique et touristique
- Le développement durable

Aussi, il est proposé de retenir les manifestations suivantes :

Saison 2019	Formation et accompagnement au haut niveau nordique + manifestations internes SNC (ex :Challenge national nordique U15 et Fête du Biathlon...) + partenariat sur autres manifestations (Nocturnes, traversée de Chartreuse...)	Ski Nordique Chartroussin (SNC)	4000 € (3000 € pour activités SNC et 1000 € pour manifestations en partenariat autres assos)
27 Janvier / St-Pierre d'Entremont	34^{ème} Passe Montagne (1 journée de circuits pédestres et raquettes à travers les paysages locaux + pauses gourmandes)	AADEC	1 000 €
Mars / en cœur de Chartreuse	Fête du Court-Métrage (fête autour du vélo – tour de Chartreuse, animations familiales, parcours VTT et famille)	Asso Bruits de court	500 €
Printemps / Le Sappey en Chartreuse et communes sud Chartreuse	Année poétique en Chartreuse sud (résidence d'artistes de poésie, rencontres et événements lecture-écriture avec les bibliothèques du secteur)	AEP Le Sappey	500 €
1er et 2 juin / Petites-Roches	La Petite reine de Chartreuse (parcours libres et randonnée cyclo touristiques / événement de valorisation de la destination Chartreuse autour de la pratique du vélo + animations)	OT communautaire Le Grésivaudan	500 €
9 juin 2019	La Grimpée des Chartreux (course à pied à travers 4 communes du Parc : Corenc, La Tronche, Le Sappey, Sarcenas)	OMS La Tronche	500 €
15 juin 2019	Brevet de randonneur cyclo Voiron-Chartreuse (4 circuits vélo [60, 100, 120 et 150 kms] en traversée des paysages et cols de Chartreuse, au départ de Voiron) + village partenaires sur le site du départ.	Association Cyclo-Voiron	500 €
Juillet-Août / St-Christophe la Grotte et Saint-Laurent du Pont	Chartreuse, terre de frontières, passages et mutations (création et représentations participatives théâtrales en sites patrimoniaux ou sur fond de patrimoine : Voie sarde et Fourvoirie)	Asso Les Passeurs d'Histoires	2 500 €

1 week-end Début Août / Les Echelles	Festival Live in Chartreuse / événement de musique pop-rock en plein air, en site de loisir (River'Alp)	Comité des fêtes Les Echelles/Entre-deux-Guiers	500 €
18 Août / Entremont le Vieux	Fête des Paysans et Artisans (valorisation grand public des savoir-faire et productions locales)	AADEC	1 000 €

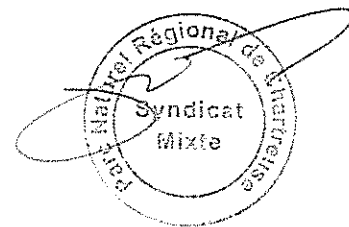
En résumé : 10 manifestations réparties sur toute l'année pour un total de 11 500 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider les aides à manifestations 2019 ci-dessus, au regard des critères définis,
- D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes à ces demandes.

Ainsi fait et délibéré le 14 décembre 2018,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 17 DEC. 2018



DECISIONS DU PRESIDENT

- 35 Réalisation des animations du programme d'éducation au territoire du Parc à destination des scolaires 2018/2019
- 36 Administration, assistance et maintenance des systèmes réseaux informatique du PNR de Chartreuse
- 37 Etude potentiel de turbinage réseau eau potable

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION**N° 18/35**

Objet : Réalisation des animations du programme d'éducation au territoire du Parc à destination des scolaires - 2018/2019

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales, par extension de l'article 2122-22,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président

Vu la réglementation des marchés publics et notamment l'article 42 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Considérant la mise en concurrence faite sur le site Internet du Parc et sur le site des affiches de Grenoble et du Dauphiné le 16/07/2018

Considérant l'analyse des offres réalisée par la Vice-Présidente en charge de l'administration et des finances lot par lot,

Considérant la conformité des offres de : association HISTOIRES DE..., syndicat local CARTUSIANA, Auto-entrepreneur NATHALIE HOUDIN, association LA PASSION DU BOIS, OFFICE NATIONAL DES FORETS AGENCE ISERE, ESF St Pierre de Chartreuse, groupement d'associations LES RELAIS DE LA CHARTREUSE/JARDINS DU MONDE MONTAGNES, SARL Ecole de Porte, groupement d'associations MOUNTAIN RIDERS/ASDER/AGEDEN (mandataire Mountain Riders).

DECIDE**Article 1 :**

De signer les marchés relatifs à la **réalisation des animations du programme d'éducation au territoire du Parc à destination des scolaires**

avec :

LOT 1 : Syndicat local Cartusiana Baffardièrre - Résidence du Parc - Appt 14 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 2 : Office national des Forêts – agence départementale de l'Isère 9 quai Créqui 38026 Grenoble

LOT 3 : Association La Passion du Bois CSCS 2 av Pierre Mendès France 38320 Poisat

LOT 4 : Association Histoires de... 34 bis rue Nicolas Chorier (Atelier Bobine) 38000 Grenoble

LOT 5 : Association Histoires de... 34 bis rue Nicolas Chorier (Atelier Bobine) 38000 Grenoble

LOT 6 : Syndicat local Cartusiana Baffardièrre - Résidence du Parc - Appt 14 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 7 : Syndicat local Cartusiana Baffardièrre - Résidence du Parc - Appt 14 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 8 : Syndicat local Cartusiana Baffardièrre - Résidence du Parc - Appt 14 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 9 : Syndicat local Cartusiana Baffardièrre - Résidence du Parc - Appt 14 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 10 : Groupement d'associations Mountain Riders/ASDER/AGEDEN. Mandataire : Mountain Riders 67 rue st François de Sales 73000 Chambéry

LOT 11 : Auto-entrepreneur Nathalie Houdin 7 rue de l'Albe 57670 LENING

Envoyé en préfecture le 16/10/2018
Reçu en préfecture le 16/10/2018
Affiché le 16/10/2018
ID : 038-253804363-20181016-18_35-AR

LOT 12 : Syndicat local Cartusiana Baffardière - Résidence du Parc - Appt 14 38380 Saint Pierre de Chartreuse
LOT 13 : ESF Chartreuse Le bourg 38380 St Pierre de Chartreuse
LOT 14 : Groupement d'associations Les relais de la Chartreuse/Jardins du Monde Montagnes. Mandataire : Les relais de la Chartreuse 871 route de St Hilaire 38660 Le Touvet
LOT 15 : SARL Ecole de Porte Route du Col de Porte 38700 Sarcenas
LOT 16 : Aucune offre
LOT 17 : Syndicat local Cartusiana Baffardière - Résidence du Parc - Appt 14 38380 Saint Pierre de Chartreuse

Selon les estimations financières annexées au bordereau des prix lot par lot

Article 2 :

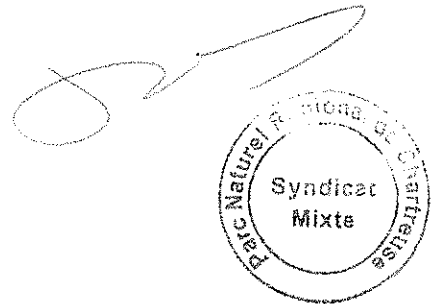
Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

Pour copie conforme

Dominique ESCARON
Président du Parc



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 18/36

Objet : « Administration, assistance et maintenance des systèmes réseaux informatiques du PNR de Chartreuse »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la réglementation des marchés publics et notamment le décret 2016-360 du 25 mars 2016

Considérant la mise en concurrence faite par consultation directe de plusieurs prestataires potentiels,

Considérant l'analyse des offres réalisée par le Président,

Considérant la conformité des offres,

DECIDE

Article 1 :

De signer le marché pour l'administration, assistance et maintenance des systèmes réseaux informatiques du PNR de Chartreuse avec la SARL ARROBE Crolles (38) pour un montant de **12 800 € HT** sur la partie forfaitaire et selon les coûts suivants pour les éventuelles prestations supplémentaires :

Forfait ½ j chef de projet	500 € HT
Forfait j chef de projet	800 € HT
Forfait ½ j ingénieur	400 € HT
Forfait j ingénieur	650 € HT
Forfait ½ j technicien	320 € HT
Forfait j technicien	500 € HT

Article 2 :

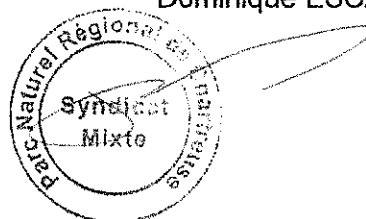
Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 8/10/2018

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 18/37

Objet : « Etude potentiel de turbinage réseau eau potable »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la réglementation des marchés publics et notamment le décret 2016-360 du 25 mars 2016,

Considérant la mise en concurrence faite par consultation directe de plusieurs prestataires potentiels,

Considérant l'analyse des offres réalisée par le Président,

Considérant la conformité des offres,

DECIDE

Article 1 :

De signer le marché pour Etude potentiel de turbinage réseau eau potable avec la SA HYDROSTADIUM 22, Avenue des Vieux Moulins 74 000 ANNECY pour un montant de **10 000 € HT**.

Article 2 :

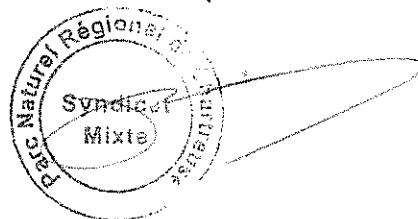
Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 8/10/2018

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



ARRETES DU PRESIDENT

NEANT